

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Marne

Assemblée Générale 2023



A l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2022
- Rapport d'activité
- Fixation des prix 2023/2024 (adhésion territoire, timbres de validation, bracelets, contribution dégâts, contrat de service)
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2023/2024
- Présentation des budgets prévisionnels 2023/2024
- Vote des résolutions
- Questions officielles et questions diverses

VOTE ELECTRONIQUE :

Nombre de territoires votants 196 pour 2 663 voix et 295 chasseurs individuels pour 295 voix soit 2958 voix exprimées

Compte Rendu Assemblée Générale 2022

L'Assemblée Générale est organisée avec des votes électroniques en raison d'une participation plus importante lors des AG dématérialisées.

L'ensemble des documents d'information ont été mis en ligne au préalable.

Le retour des votes est le suivant : 556 votants pour 3 377 voix exprimées.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2021 est validé à la majorité.

Les rapports financiers 2020/2021 et les comptes clos au 30/06/2021 sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

La résolution n°1 donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution n°2 concerne l'affectation des différents résultats.

La résolution n° 3 concerne la chasse du blaireau.

La résolution n°4 concerne le projet associatif.

Les 4 résolutions sont approuvées à la majorité des votants.

Les tarifs de timbres, adhésion territoire, contrat de services et bracelets cervidés pour la saison 2022/2023 sont validés à la majorité.

Les dates d'ouverture et de fermeture 2022/2023 sont validées à la majorité.

Concernant la proposition de prix du bracelet sanglier et de la contribution dégâts pour la saison 2022/2023, la proposition 1 avec un bracelet SAI à 30 €, CHI à 20 €, un TGG à 5 € et une reconduction de la facture contribution dégâts 2021/2022 est retenue avec 1 762 voix (contre 1 191 voix pour la proposition 2). Le budget prévisionnel 2022/2023 de la proposition 1 est ainsi validé à la majorité des suffrages exprimés.

Renouvellement du Conseil d'Administration : une liste déposée de Monsieur CORVASCE Thomas est retenue avec 2 813 voix

Projet de gestion des grands cervidés pour le prochain SDGC. La proposition 3 visant à mettre en place un bracelet CEM (15% male) et CEFD visant à améliorer la réalisation et éviter des erreurs de tirs retient 2 189 voix (contre 874 voix pour étendre le qualitatif CEM2 +/- 10 cors et contre 314 voix pour étendre le qualitatif CEM2 à 75 cm)

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2 639

Contre = 23

Abstention = 296

Thomas CORVASCE

Rapport moral 2022/2023

Quelques chiffres de l'année 22/23 :

1 546 demandeurs de plan de chasse en 2022/2023

6 305 chasseurs

Une équipe restreinte : 4 techniciens, 1 chargé de missions, 2 secrétaires et une directrice

1 401 dossiers définitifs dégâts pour 1 414 ha détruits en 2021/2022 **et 2 113 449 € d'indemnisations payés aux agriculteurs.**

Des suivis maintenus : comptages grand gibier (5 695 animaux dénombrés pour 25 espèces différentes), comptages ISNEA (près de 272 500 oiseaux observés et 10 800 km parcourus), des suivis sanitaires avec le réseau SAGIR,

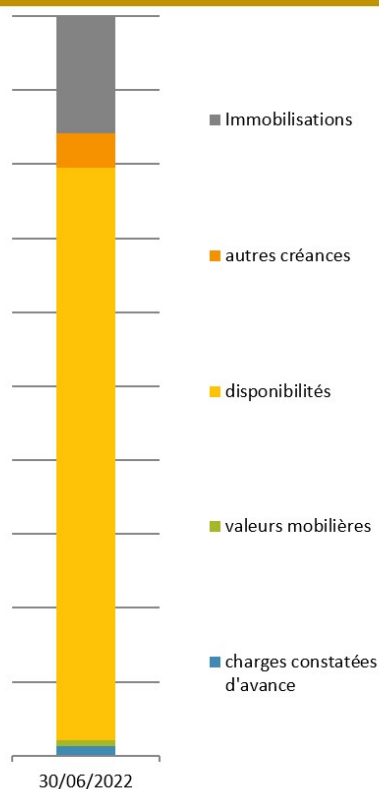
Des études menées sur le sanglier avec la clôture de l'étude sur les déplacements des sangliers et conséquences en termes de dégâts agricoles.

Continuité des opérations d'aménagements du territoire avec les plantations de haies (10 000 m plantés cette saison soit plus de 19 000 arbres), la continuité des implantations de bandes enherbées (12 900 m) mais également 9 vergers éco-citoyens et 3 mares.

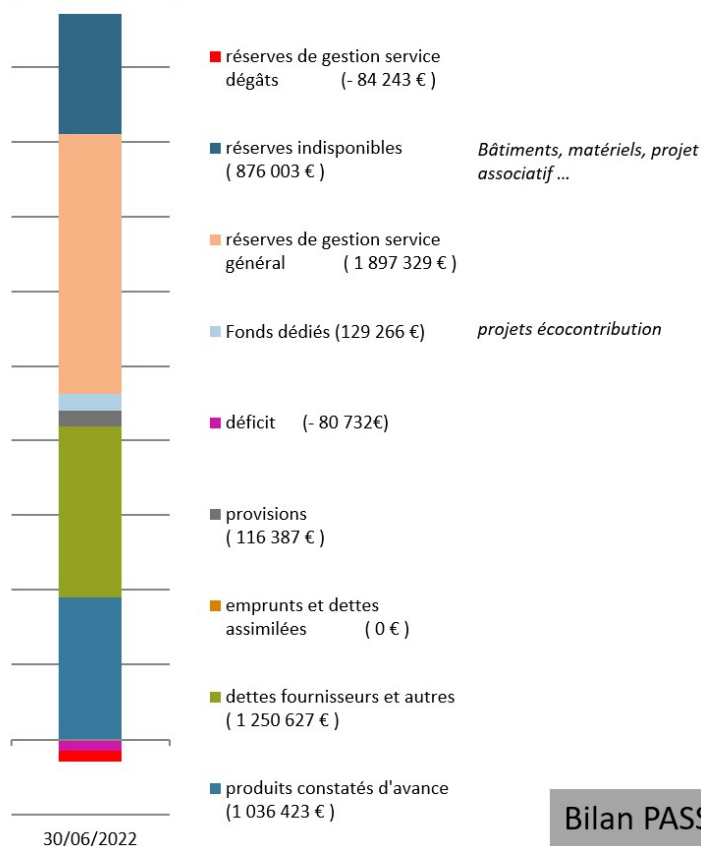
Des opérations sur la sécurité avec l'édition d'une affiche A3 sur l'angle de 30 ° et les mesures à respecter en battues, 6 SMS sécurité envoyés aux 6 500 chasseurs du département au cours de la saison et des formations décennales en présentiel en plus des formations en distanciel possible.

Une communication accrue vers nos chasseurs avec les supports habituels tels que le Chasseur Haut-Marnais ou Facebook mais également des opérations spécifiques grand public comme lors du Festival de la Photo animalière de Montier en Der. Le message étant toujours de faire connaître la Fédération, de faire comprendre les actions de chasseurs et de faire accepter la chasse souvent méconnue.

Bilan de l'association au 30/06/2022



Bilan ACTIF



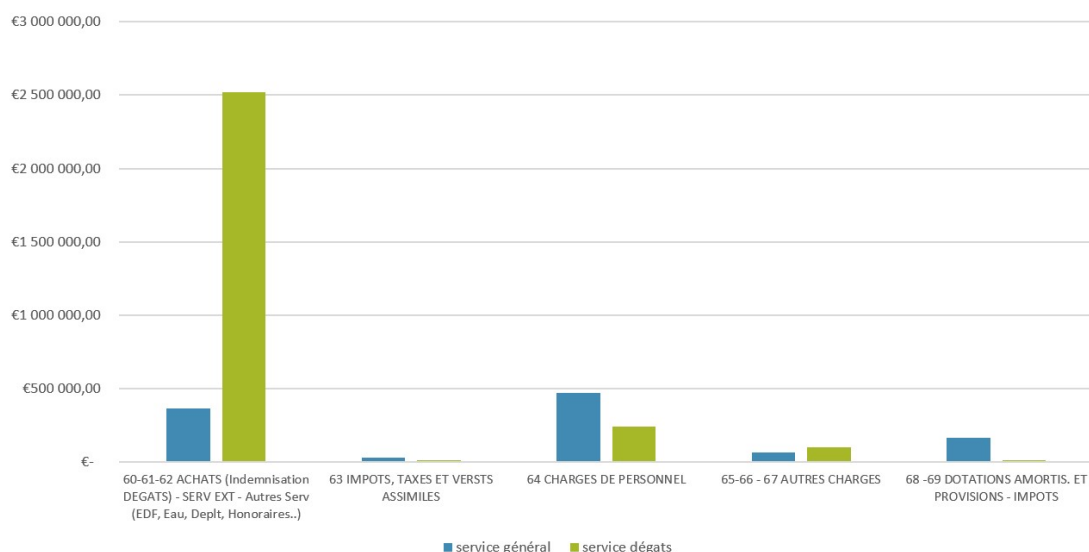
Bilan PASSIF

Assemblée Générale 2023

ACTIF / PASSIF

Bilan de l'Association au 30/06/2022

CHARGES BILAN COMPTABLE CLOS AU 30/06/22



TOTAL CHARGES : 3 988 474,23 €

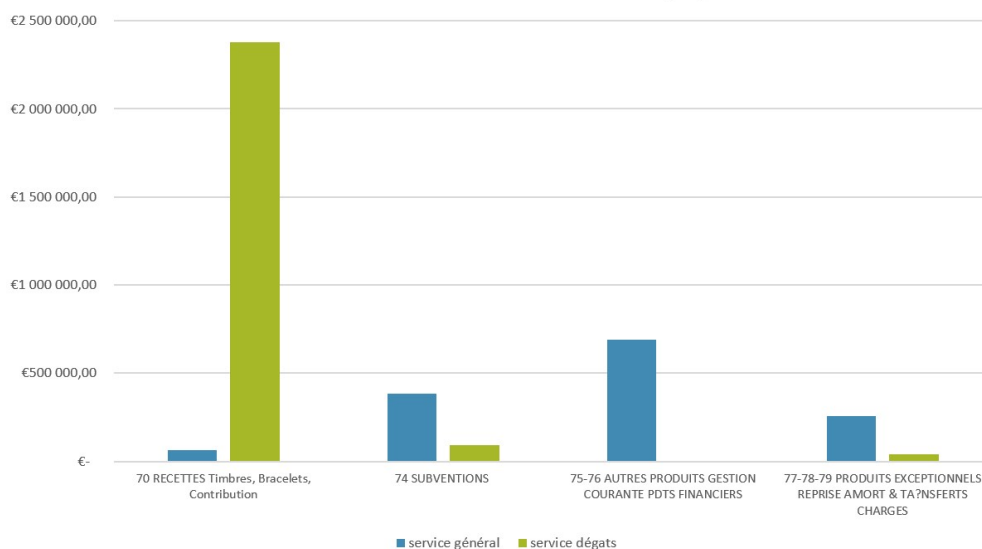
Service Général : 1 096 460,71 €

Service Dégâts : 2 892 013,52 €

Assemblée Générale 2023

Bilan de l'Association au 30/06/2022

PRODUITS BILAN COMPTABLE CLOS AU 30/06/22



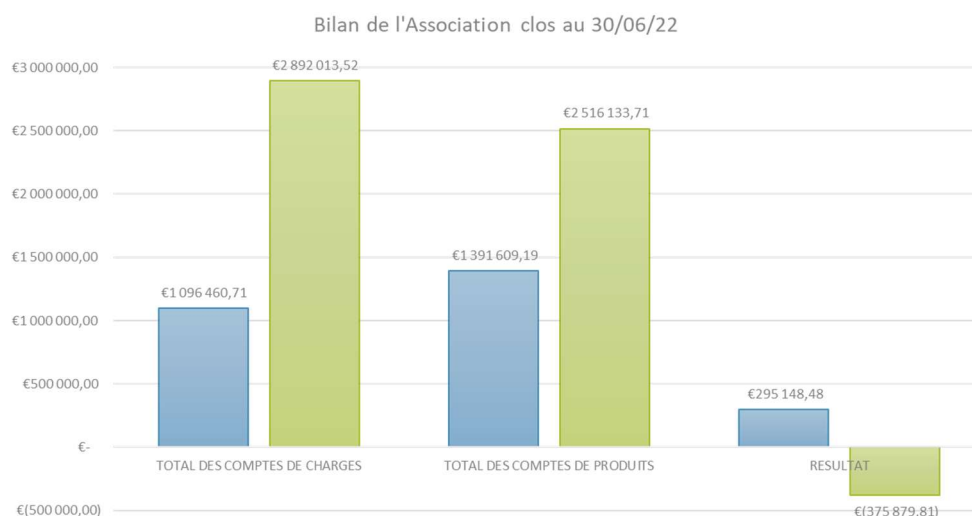
TOTAL PRODUITS : 3 907 742,90 €

Service Général : 1 391 609,19 €

Service Dégâts : 2 512 133,71 €

Assemblée Générale 2023

Bilan de l'Association au 30/06/2022



Résultat de l'exercice 2021/2022 :
- 80 731,53 €

Recettes 1 391 609.19 € Service Général

Moins de recettes par rapport à la perte des validations MAIS SUBVENTION DE LA FNC POUR COMPENSER et Mesures écocontribution

Dépenses 1 096 460.71 € Service Général

Diminution des dépenses qui sont maîtrisées permettant de limiter la perte de cette année malgré la baisse des effectifs chasseurs.

Les recettes dégâts 2021/2022 (2 512 133.71 €) sont liées à 2 principales variables :

- Les montants des bracelets plan de chasse
- La contribution dégâts

Les dépenses dégâts, elles, sont principalement les indemnisations de dégâts payées aux agriculteurs. La surface agricole détruite par le grand gibier a augmenté et les prix des denrées ont augmenté s de près de 25 % en moyenne, ce qui amène à un exercice record en terme d'indemnisations des dégâts et un total des dépenses de 2 892 013.52 €

Les réserves dégâts 2020-2021 étaient encore négative – 84 243 € et le déficit de cet exercice ne permet pas de revenir à l'équilibre. Il faut noter que l'accord de résilience signé avec le Ministère en décembre 2022 (ne rentrant pas dans les comptes car déjà clôturés) nous permettra de revenir à l'équilibre. En effet la prise en charge de la différence de prix entre 2021 et 2022 devrait permettre de récupérer une subvention résilience de près de 360 000 € pour la récolte 2022.

VOTE ELECTRONIQUE:

Pour = 2 566

Contre = 11

Abstention = 381

Rapports du Commissaire aux comptes

Madame Laetitia COURVOISIER
Cabinet ETC

ASSOCIATION FEDERATION DES
CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE
16 rue des frères Parisot - BP 137
52004 CHAUMONT CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

A l'Assemblée Générale de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les charges à payer : nous nous sommes assuré que les charges à payer concernant les dégâts ont été provisionnées.

Les comptes de trésorerie : nous avons vérifiés que les comptes de trésorerie et de placement sont conformes aux justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
Le 06 Avril 2023

Signature numérique de Laetitia
COURVOISIER
Date : 2023.04.06 18:50:11 +02'00'

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Laetitia
COURVOISIER

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 30/06/2022**

A l'Assemblée Générale de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

R- En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont
12 été passées au cours de l'exercice écoulé.

30

1. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. CHAVEY**, administrateur

- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (chapron, voltmètre, enrouleurs, piquets, divers)
ie

- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

- Incidences chiffrées pour l'exercice : 0 €

—

2. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. MOCQUET Thierry**, administrateur

- Nature et objet de la convention : Prêt de matériel de clôtures (batterie, enrouleur, piquets, divers)

ES - Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

- Incidences chiffrées pour l'exercice : 0

3. - CONVENTION

- Personne concernée : **L'ensemble du conseil d'administration.**

- Nature et objet de la convention : Remboursement des frais de déplacements.

- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

- Incidences chiffrées pour l'exercice :

- En charge : **12 247,28 €.**

4. - CONVENTION

- Personne concernée : **M. CORVASCE**, président
- Nature et objet de la convention : Indemnités versées à M. CORVASCE pour ses fonctions de président
- Période d'application au cours de l'exercice : 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.
- Incidence chiffrée pour l'exercice :
- En charge : **10 095,36 €**.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
Le 06 Avril 2023

Signature numérique de Laetitia
COURVOISIER
Date : 2023.04.06 18:53:51 +02'00'

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Laetitia
COURVOISIER

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2 578

Contre = 8

Abstention = 372

RESOLUTIONS

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir lu le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022, lesquels font apparaître un déficit de – **80 731,53 €**
(295 148,38 € Serv Général, - 375 879,91 € Serv Dégâts).

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2 326

Contre = 137

Abstention = 495

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du résultat du 30/06/2022 du service général aux Réserves de Gestion pour 295 148,38 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion pour 14 816,24 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation du résultat du 30/06/2022 aux Réserves Dégâts : - 375 879,91 €

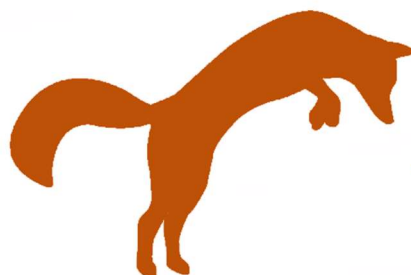
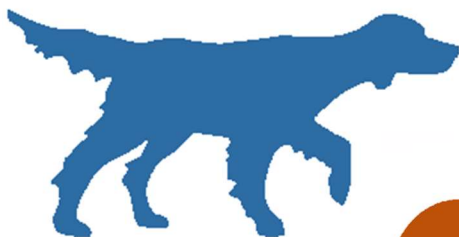
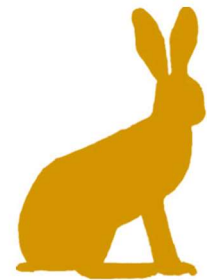
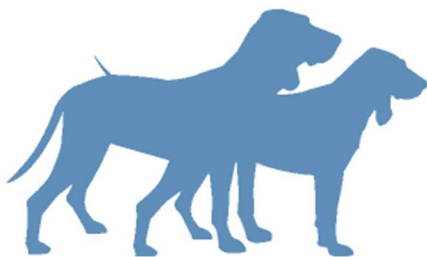
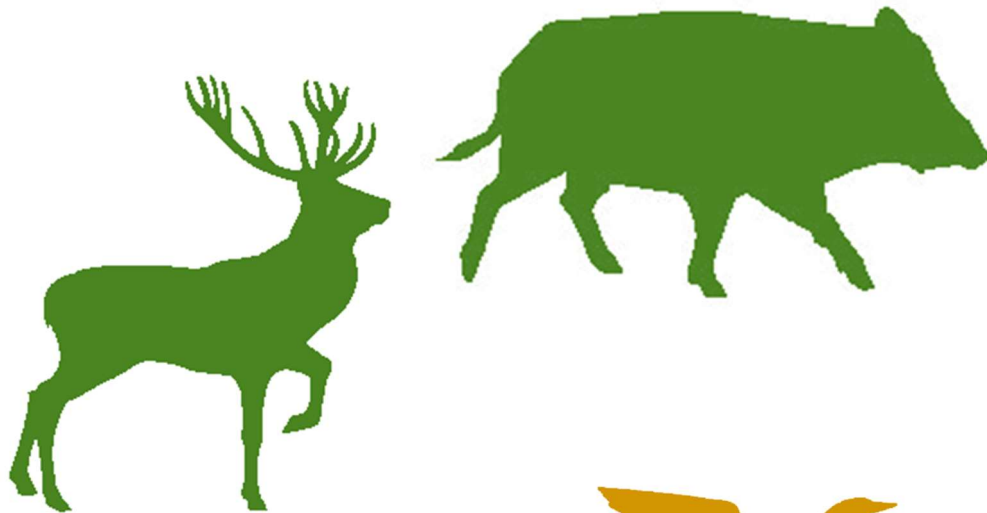
VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2 344

Contre = 138

Abstention = 476

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



LA GESTION DES ESPECES

A. Evolution des populations de Grand Gibier

Tableau de prélèvements 2022/2023 (avril) HORS PARC

ESPECES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS
Cerf CEM 2	55	46
Cerf CEM 1	226	168
Cerf CEM	84	62
Cerf CEI	11	2
Biche	758	459
Faon	396	290
Total	1 530	1 027
Chevreuil	17 066	12 835
SAI	17 564	12 060

1 027 grands cervidés réalisés pour 1 530 attribués (67 %), ce pourcentage est en légère hausse par rapport à l'an dernier (en 21/22 : 1 005 grands cervidés réalisés pour 1 522 attribués (environ 66 %)).

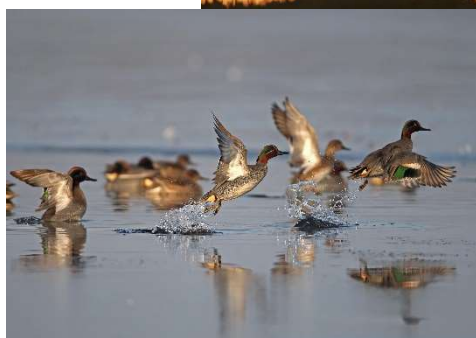
Concernant les chevreuils, 12 835 sont réalisés sur 17 066 attribués (environ 75 %) (en 21/22 : 13 301 chevreuils réalisés sur 16 450 attribués soit 81%).

12 060 sangliers réalisés sur 17 564 attribués (soit 69 % de réalisation) (en 21/22 : 15 211 réalisés sur 20 440 attribués soit 74 %)

B. Suivis et Comptages grand gibier

Comptages

On ne dénombre pas moins de 30 zones de comptages dont 10 pour le cerf et 19 sur les oiseaux migrateurs. Près de 300 000 animaux dénombrés pour plus de 50 espèces différentes.



Continuité des suivis d'Indicateurs de Changement Ecologique

Depuis 2016, un mode de suivi, reconnu scientifiquement, des populations de cervidés a été mis en place sur la zone d'Auberive. Ce sont les ICE, 3 familles d'Indicateurs prenant en compte l'abondance des populations, la condition des individus et la pression sur la flore.

- Les Indicateurs d'Abondance (comptage) : Indice Nocturne pour le cerf et Indice Kilométrique Voiture pour le chevreuil.
- Les Indicateurs de Performance (santé des individus) : Longueur de patte arrière des chevillards et faons.
- Les indicateurs de pression sur la flore (consommation des cervidés) : Indice d'Abrouissement et Indice de Consommation.

L'analyse et le croisement de ces indices permettront de dégager une tendance des populations en relation avec leur milieu afin d'adapter les attributions.

Le GIC d'Auberive s'est ainsi lancé dans cette voie avec de nombreux partenaires en appliquant les différents protocoles.



Pour l'Indice Nocturne :

- plus de 250 bénévoles
- près de 1 000 heures de bénévolat
- et environ 2 100 km parcourus

Depuis 2018, le massif d'Arc en Barrois-Châteauvillain emboîte le pas avec la mise en place de l'Indice Nocturne pour les grands cervidés. 6 circuits ont été créés avec la même rigueur d'échantillonnage et seront prospectés 4 fois durant le mois de mars.

L'**objectif** principal de la mise en application de ce mode de suivi scientifique est de **partager des données qui seront reconnues par les différentes parties** et donc de fixer plus facilement des plans de chasse.

Suivis sanitaires

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat OFB/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

En 2022, 25 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose.

Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Général et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

C. Bilan UNUCR 2021/2022

CATEGORIE	REUSSITES	ECHECS	CONTROLES	TOTAL
CERFS	52	54	55	161
CHEVREUILS	66	64	37	167
SANGLIERS	182	270	128	580
Autres		3		3
TOTAL	300	391	220	911



25 conducteurs ont été appelés cette saison.

Le nombre de recherches a légèrement baissé par rapport à l'an passé où il y avait eu 992, ce qui n'est pas illogique vu la diminution des prélèvements cette saison en général.

Le pourcentage de chevreuils recherchés reste encore faible !

La formation des jeunes chiots est aussi très importante pour la relève ...



A. Tableau de prélèvements 2022/2023 de Petit Gibier (définitif)

Sur la base des bilans de prélèvements transmis par les territoires, la Fédération a établi ce tableau pour la petite faune.

**Résultat provisoire du retour carnets bécasse au 28/03/23*



ESPECES	TOTAL
Bécasse*	222
Caille des blés	15
Lapin	37
Lièvre	878
Pigeon ramier	6 964
Canard colvert	1 264
Autres canards	115
Perdrix	575
Faisan	1 757
Tourterelle des bois	70
Blaireau	343

B. Bilan des espèces nuisibles ou susceptibles d'être classées nuisibles

ESPECES	Prélèvements à la CHASSE 22/23	Captures par PIEGEAGE 21/22
Renard	2 032	162
Fouine	46	85
Martre	80	33 (relâchées)
Putois	29	9 (relâchés)
Rat musqué	150	4
Ragondin	3 530	233
Corbeau	1 031	136
Corneille	604	
Pie	286	35 (relâchées)
Etourneau	1 205	5



On observe une diminution encore importante du nombre de piégeurs actifs et un fléchissement marqué du nombre de captures.

Le manque d'attestations de dommages et le faible nombre de captures compliquent d'années en années le classement de certaines espèces nuisibles.

C. Des comptages de la faune sauvage

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment grand gibier pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment grand gibier pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

Depuis 2016, la fédération a voulu intégrer l'ISNEA, Institut Scientifique Nord Est Atlantique, né de la volonté de 9 Fédérations Départementales des Chasseurs de se regrouper afin de mener des études scientifiques sur les oiseaux migrateurs.

Les objectifs scientifiques de la fédération à travers l'ISNEA sont multiples :

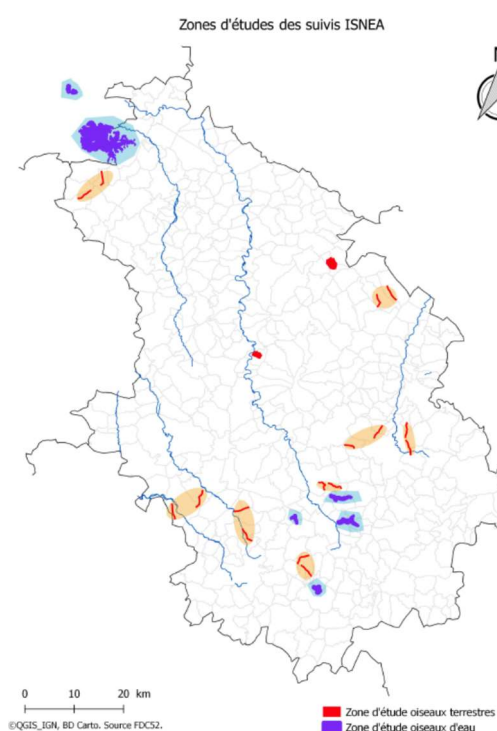
- Améliorer la connaissance scientifique sur les oiseaux migrateurs (fiabilité des données)
- Evaluer l'état de conservation des oiseaux pour les maintenir chassables
- Mener des suivis toutes espèces à partir de protocoles reconnus (MNHN ou ONCFS)

- Valorisation scientifique des données à travers des publications scientifiques de haut niveau dans des revues cotées internationalement
- Mener des expertises sur les différentes méthodes d'acquisition de données : porter un regard critique sur les chiffres annoncés par les opposants



Les objectifs stratégiques de l'ISNEA sont multiples :

- Défense de la chasse et des chasseurs, notamment des oiseaux migrateurs
- Défense des dates de chasse et des espèces sensibles (ex : moratoire)
- Renforcer le rôle des chasseurs dans la contribution scientifique au-delà du rôle de l'ONCFS
- Apporter un soutien aux problématiques locales (ex : dérangement en zone Natura 2000)



La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne adhère depuis 2016 et cela représente :

- 44 comptages pour les oiseaux d'eau et 65 comptages pour les oiseaux terrestres
- **Plus de 100 journées de terrain** (réalisées par des services civiques avec l'appui d'un technicien de la FDC et les scientifiques d'ISNEA)
- **Plus de 270 heures de d'observation**
- Pour **près de 100 km² de surface couverte**

Pour les comptages 2022/2023 réalisés par Anna PERREOL et Nathan VIOLLET, ce sont :

- **Pres de 216 385 oiseaux d'eau contre 297 870 l'an passé** (sarcelles, milouins, nettes rousse ...) dont certaines **espèces remarquables** : Garrots à œil d'or, Cygnes chanteur et pygargue et 7 800 km parcourus,
- **45 972 migrateurs terrestres** (grives, alouettes des champs, pigeons ramier...) **contre 46 000 l'an passé.**
- **10 122 Oiseaux communs contre 16 350 l'an passé** (Mésange, Sittelle, Pinson ...) et 1 742 km parcourus.

Les oiseaux sont d'excellents indicateurs de l'état de l'environnement, les gardes de notre nature. Leur étude nous permet de connaître l'état général

de nos écosystèmes et de notre environnement.

La baisse des effectifs de certaines espèces d'oiseaux peut se révéler être une catastrophe. La surveillance des populations est essentielle pour pouvoir détecter la cause de leur déclin pour en faire une priorité en ce qui concerne la conservation. Que ce soit pour nous et pour tous les êtres vivants, le suivi et le maintien des populations d'oiseaux ainsi que leurs habitats seront la garantie d'un environnement sain et dynamique.

Sous l'impulsion des comptages ISNEA, il y a depuis plusieurs années, un suivi régulier des états des populations, principalement par le dénombrement régulier des individus. L'institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA) a pour objectif de mettre en œuvre des études et des programmes de recherche scientifique de haute valeur afin de mieux comprendre le fonctionnement écologique et la biologie des organismes vivants, dans le but de promouvoir une gestion durable des espèces et des habitats naturels (Source : ISNEA.eu).

SUIVI DE LA MIGRATION DES OISEAUX TERRESTRES

Le protocole du suivi de la migration postnuptiale se déroule au début du mois d'octobre jusqu'à la mi-novembre. Cela se justifie par une période propice aux migrations intersaison. Ce programme a débuté sur l'année 2016-2017 et s'intéresse à deux sites.

Cela va permettre de suivre les deux sites en alternance d'un jour sur deux, tous les jours de la semaine.

Au cours de la migration 2022/2023 sur les deux sites suivis, il a été comptabilisé au total 45 972 oiseaux, pour 35 espèces différentes, contre 46 000 individus, pour 36 espèces différentes l'année précédente.

Explication de ce protocole mis en place : Durant quatre heures après le lever du soleil, on y dénombre les oiseaux allant vers le Sud-Ouest, sur le couloir de migration. Deux sites ont été suivis : l'un sur la commune de Riaucourt, passage migratoire très actif et l'autre dans la commune de Germisay. Ce suivi a permis de suivre l'évolution de la migration, (périodes de déplacement des populations, abondance des populations...) et de consolider les connaissances sur les déplacements et les dynamiques de populations, notamment celles des espèces chassables.

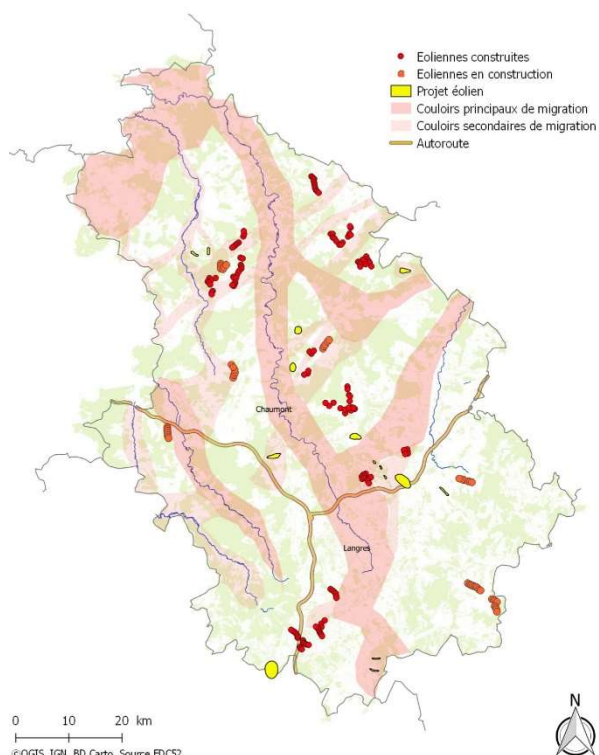
Depuis plusieurs années, la diversité avifaune la plus importante est à Riaucourt. En effet, ce sont 34102 oiseaux qui ont été observés à Riaucourt, contre 11870 oiseaux observées sur le site de Germisay en 2022. Durant toute la durée du suivi de la migration en 2022, 4 espèces se sont détachées par leur forte abondance : l'Alouette des champs (1 977 individus), l'Étourneau sansonnet (4 106 individus), le Pinson des arbres (14 513 individus), et le Pigeon ramier (22 548 individus). Les deux sites suivis se sont également révélés être des couloirs de migrations très empruntés par certains rapaces, essentiellement le Milan royal.

Les suivis ISNEA que réalise la fédération des chasseurs ont permis également de mettre en lumière la problématique de l'éolien. En effet, l'activité anthropique que l'on rencontre sur ces couloirs migratoires joue un rôle de barrière pour les oiseaux.

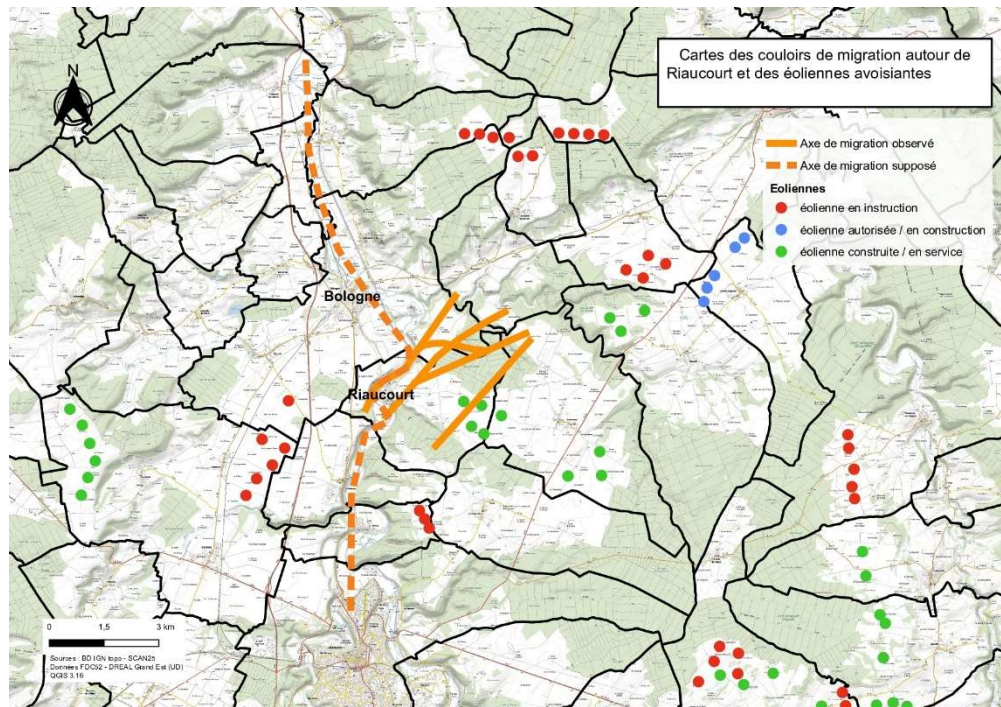
Sur le site de Leurville, qui était l'un des sites de suivis depuis 6 ans, plusieurs éoliennes ont été implantées. Il a très rapidement été constaté que ces éoliennes créaient un effet barrière à la migration. Dans ces conditions, un changement a eu lieu en 2022, pour contrer la modification du couloir migratoire. Un point de migration sur la commune de Germisay, situé en amont du point de Leurville a donc été étudié pour de meilleurs résultats. Ce point a commencé à être suivi à partir du 12 octobre 2021. Mais c'est bien en octobre 2022 qu'il y a eu un suivi complet.

Sur Riaucourt, il y a également des éoliennes, cependant elles sont situées au minimum à 500m du point de migration donc l'impact de celles-ci est beaucoup plus faible par rapport au point de migration de Leurville qui est au pied des éoliennes. L'effet barrière a été remarqué par une gêne des populations locales, notamment chez l'Alouettes des champs, mais aussi pour tous les passereaux en migration notamment les groupes de pinsons et de pigeons qui contournaient le parc éolien. Quelques individus de Milan royaux ont été observés en train de voler au-dessus des pales d'éolienne sur le site de Riaucourt. Les parcs éoliens peuvent modifier les habitats de certaines espèces mais il y a aussi la mortalité liée aux collisions avec les pales ou des projections au sol, liée aux mouvements d'air. Une très grande problématique, quand on sait l'importance de la conservation de nos habitats et des espèces en fort déclin.

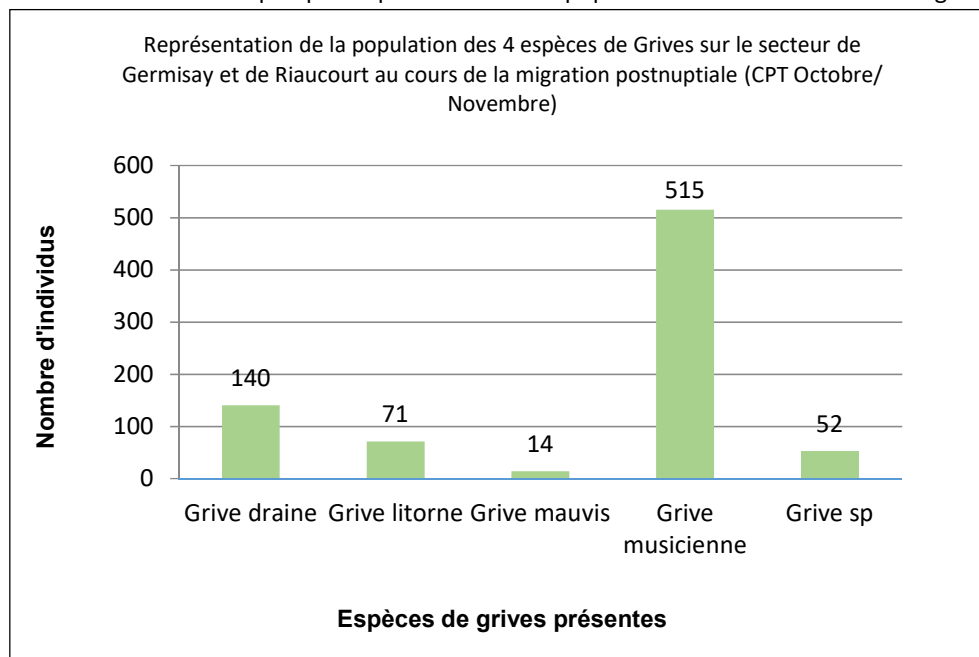
Carte de répartition du champ éolien en Haute-Marne



Schématisme : Milans et alouettes des champs en vol sur un parc éolien.



Ci-dessous voici quelques représentations de populations lors des suivis de la migration postnuptiale des oiseaux terrestre :

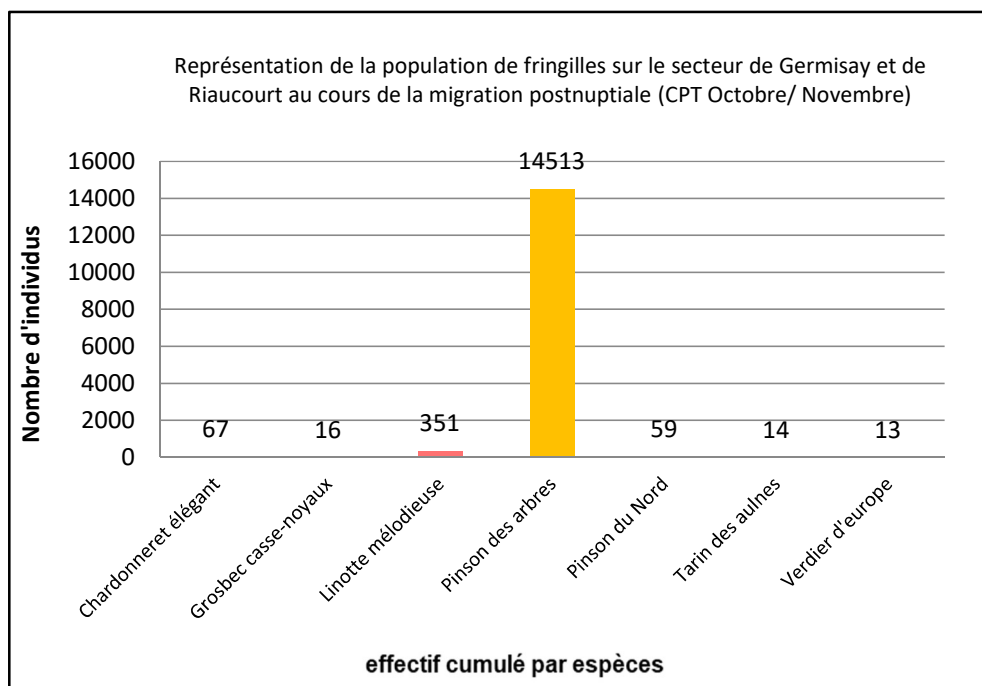


11 CPT sur le secteur de Riaucourt répartis du 07/10/2022 au 09/11/2022.

10 CPT sur le secteur de Germisay répartis du 11/10/2022 au 10/11/2022.

La grive musicienne est l'espèce de grive la plus représentée puisque 515 individus ont été compté.

Figure 1 : Représentation de la population des 4 espèces de Grives sur le secteur de Germisay et de Riaucourt au cours de la

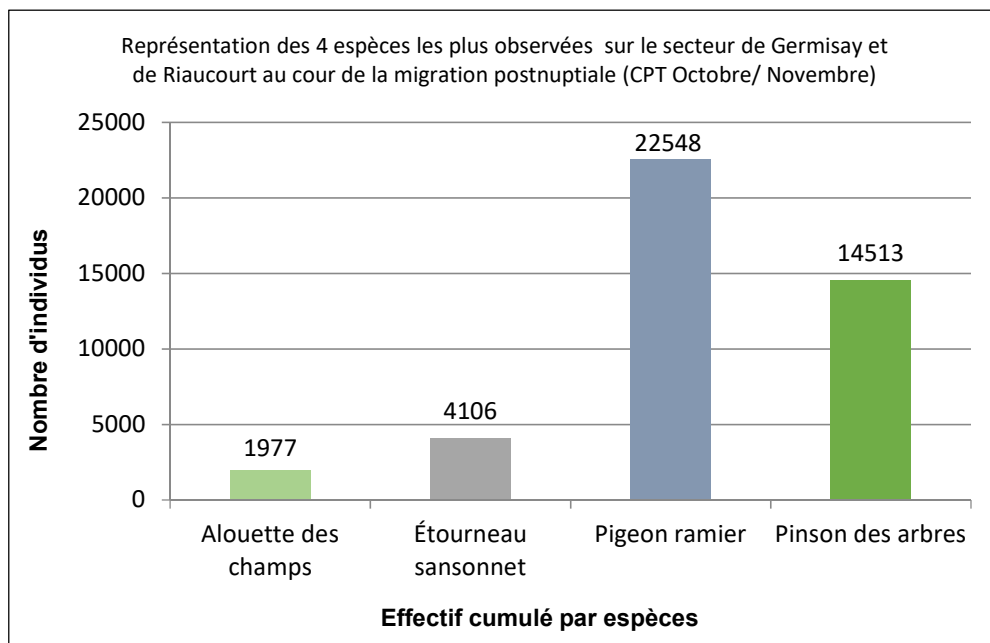


11 CPT sur le secteur de Riaucourt répartis du 07/10/2022 au 09/11/2022.

10 CPT sur le secteur de Germisay répartis du 11/10/2022 au 10/11/2022.

Le pinson des arbres est une des espèces les plus présente au cours de la migration. Avec 14 513 individus, cette espèce représente une très grande partie de la famille des fringilles. Néanmoins, il ne faut pas négliger les résultats des autres espèces qui sont aussi conséquent. On peut mettre en valeur la linotte mélodieuse avec 351 individus comptés et le chardonneret élégant avec 67 individus.

Figure 2 Représentation de la population de fringilles sur le secteur de Germisay et de Riaucourt au cours de la migration postnuptiale (CPT octobre/ Novembre)



11 CPT sur le secteur de Riaucourt répartis du 07/10/2022 au 09/11/2022.

10 CPT sur le secteur de Germay répartis du 11/10/2022 au 10/11/2022.

Ces 4 espèces impressionnent par leur forte abondance. Le Pigeon ramier est l'espèce qui a été le plus comptés avec 22 548 individus sur la période de comptage octobre/ novembre.

SUIVI HIVERNAL DES OISEAUX COMMUNS

Durant 2 mois pendant la période hivernale, dix sites répartis sur la Haute-Marne sont inventoriés. Chaque site comprend 2 transects d'environ 3 kilomètres de long parcouru 2 fois avec un mois d'intervalle. Sur ces 3 kilomètres, tout contact visuel ou auditif avec un oiseau est comptabilisé.

Cette année, ce sont un peu plus de 10 000 oiseaux qui ont été comptabilisés sur les dix sites. Six sites se démarquent avec une abondance supérieure à 1000 individus : Les sites des communes de Val-de-Meuse (1116 oiseaux), Louze (1042 oiseaux), Is-en-Bassigny (1250 oiseaux), Liffol-le-Petit (1236 oiseaux), ainsi que Choilly-Dardenay (1280) qui est un site en pleine transformation. En effet, la fédération des chasseurs travaille depuis de nombreuses années sur la reconstruction du paysage. Elle y a planté plusieurs kilomètres de haies pour pallier la disparition de celle-ci dû au changement de système agricole qui a détruit de nombreux habitats, en faisant disparaître de fantastique paysage de bocage. Et le site de Montier-en-Der qui est largement au-dessus des autres (2139 oiseaux) avec une diversité d'espèces incroyable grâce notamment à la présence d'une culture d'ancien tournesol non récolté. Il est devenu un lieu de halte pour se nourrir et attire de nombreuses espèces, comme le verdier d'Europe, le tarin des aulnes, la mésange charbonnière, la mésange bleue ou encore le chardonneret élégant, ...

Le pouillot véloce



La sitelle torchepot



Site de comptage	Nombre d'individus comptés par site
Brennes	492
Louze	1042
Charmes	591
Is-en-Bassigny	1250
Liffol-le-petit	1236
Rochetaillé	641
Montier-en-Der	2139
Val-de-Meuse	1116
Aubepierre	335
Choilly-Dardenay	1280



Le merle noir



La mésange bleue

Abondance des oiseaux par sites lors des SHOC 22/23

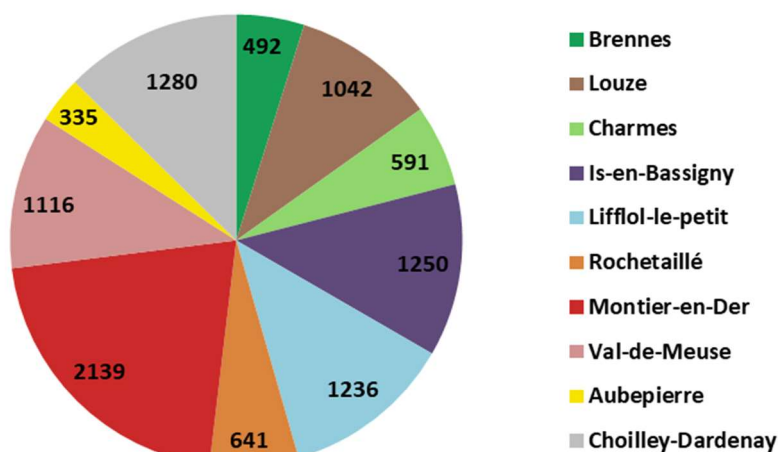


Diagramme représentant l'abondance des oiseaux lors des SHOC 22/23

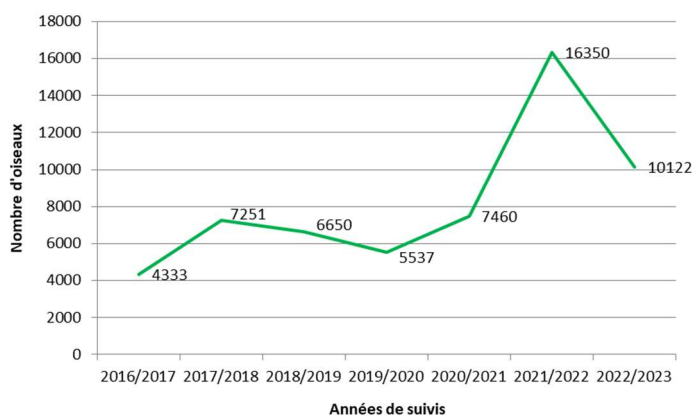
Ces sites sont suivis tous les ans depuis 7 ans sur la même période avec le même protocole. Nous constatons que ce suivi n'est pas égal dans le temps.

En effet, une grande fluctuation des populations est marquée selon les années. Le suivi 2023 est donc particulièrement intéressant d'une part par sa densité, mais également par sa diversité avec 70 espèces différentes comptées durant 2 mois. La première hypothèse mise en avant expliquant les variations du nombre d'oiseaux comptés est en partie expliquée par le fait que le nombre de sites comptés a évolué depuis 2016/2017. En effet de 2016/2017 jusqu'à 2019/2020 seulement 8 sites sont comptés au lieu de 9 sites en 2020/2021 et 10 sites depuis 2 ans. Cela explique en partie l'augmentation d'oiseaux comptés à partir de 2020/2021 ainsi que la soudaine augmentation en 2021/2022.

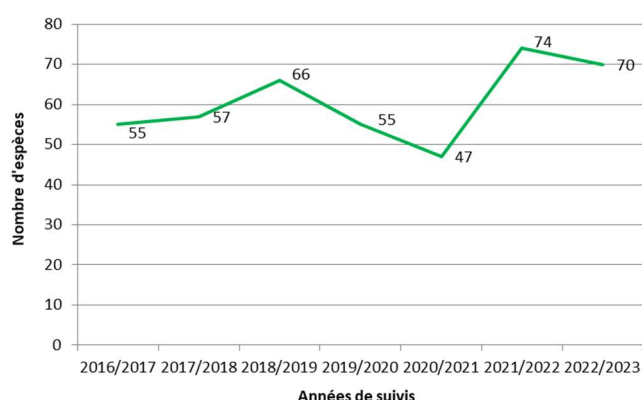
De plus, les comptages réalisés en 2020/2021 ont été marqués par la pluie à plusieurs reprises. Une météo expliquant en partie une plus faible abondance d'oiseaux sur certains sites comparés aux comptages plus récents.

Années	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Total d'oiseaux comptés	4333	7251	6650	5537	7460	16350	10122
Nombre d'espèces observées	55	57	66	55	47	74	70

Evolution de l'abondance cumulée de l'avifaune lors des SHOC depuis 7 ans



Evolution du nombre d'espèces différentes observées lors des SHOC



Ces protocoles de suivi permettent d'observer la répartition et l'abondance des populations d'oiseaux en hivernage sur le département. Cela consiste à avoir une meilleure idée des ressources utilisées, des relations entre l'abondance selon les espèces et les types d'habitat, et connaître les déplacements des populations hivernales.

Par ailleurs, des espèces remarquables ont pu être observées comme cette année avec la présence du Bouvreuil pivoine, du Grosbec casse-noyaux ainsi que du grand corbeau.

SUIVI DES OISEAUX D'EAU

Sur le département de la Haute-Marne et de la Marne, sept sites sont suivis : les 4 lacs de Langres, les Ballastières de Matignicourt-Goncourt (51), l'étang d'Aigremont ainsi que le Lac du Der-Chantecoq.

Ces suivis se déroulent selon un protocole scientifique stricte de la manière suivante : Un premier comptage est réalisé à la mi- mois, d'octobre à décembre. Ensuite un comptage est réalisé tous les 5 jours (sauf pour le lac du Der) durant janvier, février, mars. Cela permet de mesurer la migration des oiseaux d'eau. Pour le lac du Der un seul comptage est réalisé en janvier février mars avec la participation de la fédération des chasseurs de Meurthe-et-Moselle.

Ces comptages se font de jours avec l'aide d'une longue vue et de jumelles.

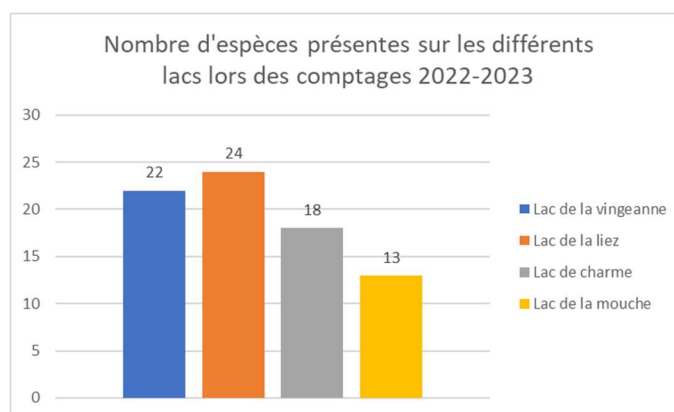
LES LACS DE LANGRES :

Les quatre lacs de Langres (Lac de la Vingeanne, Lac de la Liez, lac de la mouche et lac de charme) sont particulièrement intéressant par leur richesse ornithologique qu'ils abritent.

Ils sont situés à chaque point cardinaux de Langres (Nord, Sud, Est, Ouest).

Le lac de la Vingeanne et de la Liez possède une plus forte diversité spécifique. En effet, ils présentent une plus grande diversité de milieux et leur faible profondeur d'eau à certains endroits offre aux canards des conditions d'accueil plus large.

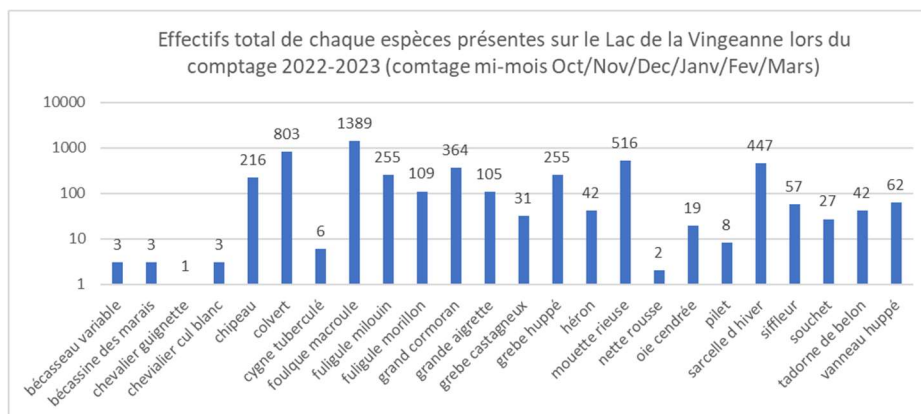
Le lac de la Mouche, plus profond, réduit sa capacité d'accueil pour les canards de surfaces. La nourriture est moins accessible pour eux puisque certaines plantes ne peuvent pas s'y enraciner et donc offrir aux oiseaux un abris et de la nourriture.



Ci-contre voici des diagrammes représentant les effectifs de chaque espèces présentes lors des comptages tous les 15 du mois au quatre lacs de Langres :

Le canard colvert est l'espèce la plus représentés sur les quatre lacs. C'est l'espèce de canard la plus commune. Elle est cosmopolite, c'est-à-dire qu'elle peut s'adapter à tous type de milieux écologiques.

Les foulques macroule sont aussi bien représentés. Bioindicatrice, cette espèce démontre une richesse de nourritures présentes sur les quatre lacs.



Les Grands cormorans sont fortement présents sur le lac de la Liez et celui du lac de Charme, on peut en déduire aisément qu'il y a une forte abondance de poisson sur ces lacs. Comme le grèbe huppé, le grand cormoran est une espèce piscicole. Ces deux lacs sont donc un lieu idéal pour eux.

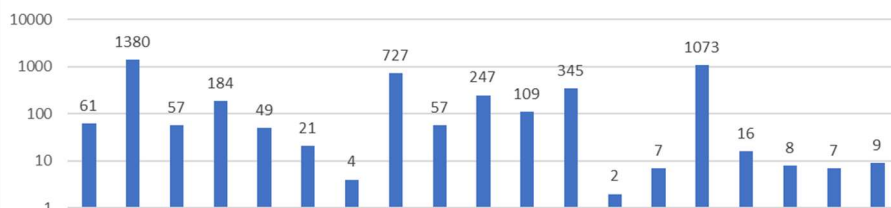
Enfin, à travers ces observations, on a pu remarquer des espèces remarquables comme le garrot à œil d'or. L'oie cendré niche sur le lac de la Vingeanne démontrant ainsi des conditions très favorables pour les oiseaux nicheurs présent sur le lac.

Les espèces limicoles (bécasseau variable, bécassine des marais, les différents chevaliers, vanneau huppé) sont davantage représentées au lac de la Vingeanne en effet celle-ci possède des zones marécageuses appréciés par ces espèces en période de migrations.

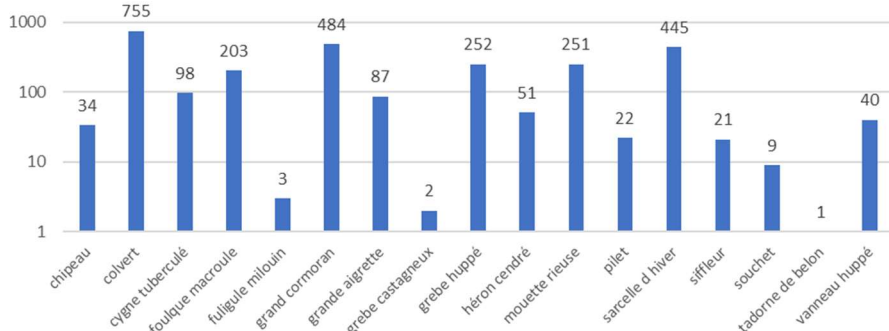


Garrot à œil d'or @Quentin GAULE

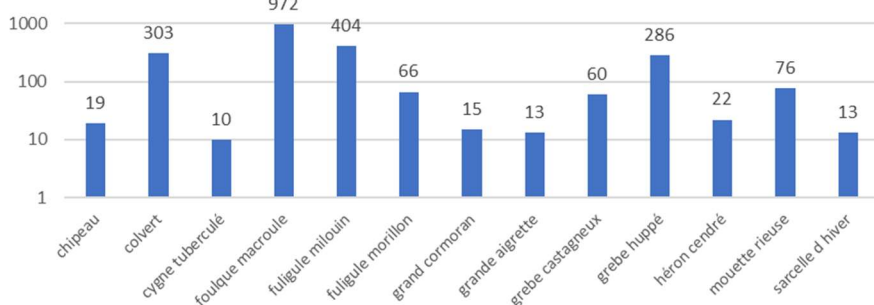
Effectifs total de chaque espèces présentes sur le Lac de la Liez lors du comptage 2022-2023 (comtage mi-mois Oct/Nov/Dec/Janv/Fev/Mars)



Effectifs total de chaque espèces présentes sur le Lac de Charmes lors du comptage 2022-2023 (comtage mi-mois Oct/Nov/Dec/Janv/Fev/Mars)



Effectifs total de chaque espèces présentes sur le Lac de la Mouche lors du comptage 2022-2023 (comtage mi-mois Oct/Nov/Dec/Janv/Fev/Mars)

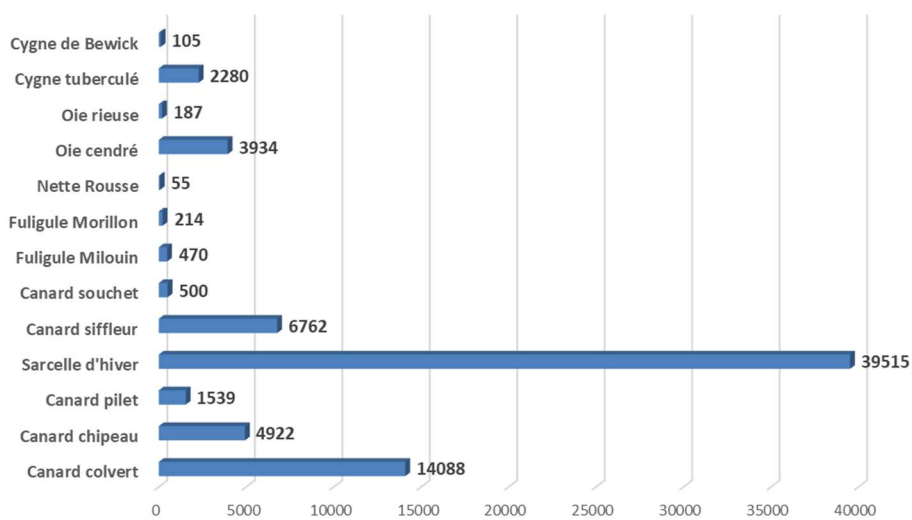


LE LAC DU DER :

Du fait de sa superficie, le lac du Der-Chantecoq accueille une immense abondance d'oiseaux durant la migration. En effet, ce sont 125 483 oiseaux d'eau qui y ont été comptabilisés lors de la saison 2022/2023. 4 grands groupes se démarque sur le lac : les limicoles, les canards de surface, les canards plongeurs et les oies.

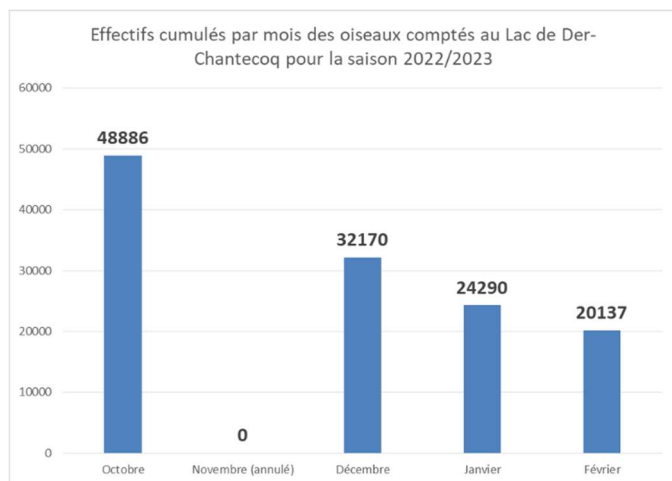
Le lac du Der présente également une diversité très riche. Pas moins de 48 espèces y ont été identifiées. Le site est marqué par des populations d'anatidés très diverses et relativement importante pour certaines espèces tel que le Canard

Abondance des principales espèces d'anatidés au Lac du Der-Chantecoq pour la saison 2022/2023



colvert ou encore la Sarcelle d'hiver. Il se révèle également être un site très accueillant pour les Oies cendrées ou encore les Oies rieuses.

Ci-dessous voici un diagramme représentant les effectifs cumulés par mois des oiseaux comptés au lac du der :



On peut constater que les pics d'effectifs cumulés sont observés lors du mois d'octobre.

Ensuite nous remarquons que les effectifs cumulés les plus faibles sont observés sur les mois de décembre, janvier ou février. La diminution n'est pas toujours évidente sur d'autres années, cela dépend également de l'hiver et des phénomènes météorologiques.

Les canards de surfaces illustrent parfaitement le graphique. En effet, en saison hivernale ils adoptent un régime alimentaire végétarien afin de pallier le manque de nourriture. Ils vont consommer des racines, tiges, feuilles et graines de végétaux immergés ou sur les berges. La sarcelle d'hiver va se nourrir sur des zones où la hauteur d'eau ne dépasse pas 25cm. Cela explique qu'en octobre et novembre les populations de canards de surfaces sont les plus élevées sur le Lac du Der puisqu'à cette période de l'année le niveau du lac est le plus faible. De plus, c'est la pleine période de migration et il y a donc les individus hivernant du site mais également les individus en halte migratoire qui doivent se nourrir énormément afin de reprendre leur migration au plus vite. En hiver lorsque le lac se remplit, une partie des canards de surface continue leur migration vers des zones plus propices à leur alimentation du fait de la hauteur d'eau mais aussi pour fuir les périodes de froid.

Cette année, de nombreuses analyses ont été faites sur les zones humides, elles constituent une importance capitale pour la survie de nombreuses espèces et y abritent divers habitats à préserver. Les ballastières de Matignicourt-Goncourt en font parties. Situé à 15 kilomètres du lac du der, un site qui accueille chaque année des milliers d'oiseaux. En effet le lac du der et ses alentours sont reconnus pour leur importance ornithologique majeure, puisque ce sont des lieux de reproduction, d'hivernage ou des étapes dans la migration de nombreux oiseaux. Les ballastières font parties de ceux-là et accueillent certains de ces oiseaux.

Les liens entre ces deux sites sont plus qu'intéressants. En effet, si on prend l'exemple des populations de canards plongeurs de chaque site à la même date de la mi-janvier on observe une corrélation des populations de canards plongeurs. Ainsi, les années de creux aux ballastières correspondent à une année favorable sur le lac du Der. L'inverse est également observé !

LES BALLASTIERES :

Depuis sept ans, un suivi régulier des états des populations des oiseaux d'eau est réalisé sur les ballastières de Matignicourt-Goncourt.



Localisation de Matignicourt-Goncourt sur la carte de France



vue aérienne des ballastières

Les ballastières de Matignicourt-Goncourt représentent de grandes surfaces en eau, avec pas moins d'une cinquantaine de réservoir d'eau.

Une ballastière est définie comme une carrière à ciel ouvert dont on a extrait du ballast. La ballastière est l'excavation de laquelle du gravier (gravière) est ou a été extrait. Après la fin de son exploitation, elle constitue un réservoir d'eau de grande contenance, proche de l'étang. Par la suite, les oiseaux s'y intéressent, puisque cela entraîne la création de nombreuses zones humides. Elles sont même reconnues comme des importants sites d'hivernage pour les oiseaux d'eau.

Il va falloir démontrer la valeur écologique de ces milieux qui subissent de nombreuses pressions d'année en année, pour les conserver et les protéger. Les zones humides disparaissent et nos oiseaux en souffrent...

La perte des zones humides est un phénomène et un problème mondial. « Les perspectives mondiales pour les zones humides de 2015, 2018 ou 2021 (convention de Ramsar) dressent un tableau consternant. Les scientifiques estiment que 64% des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900 ». (Source : <http://www.zones-humides.org>).

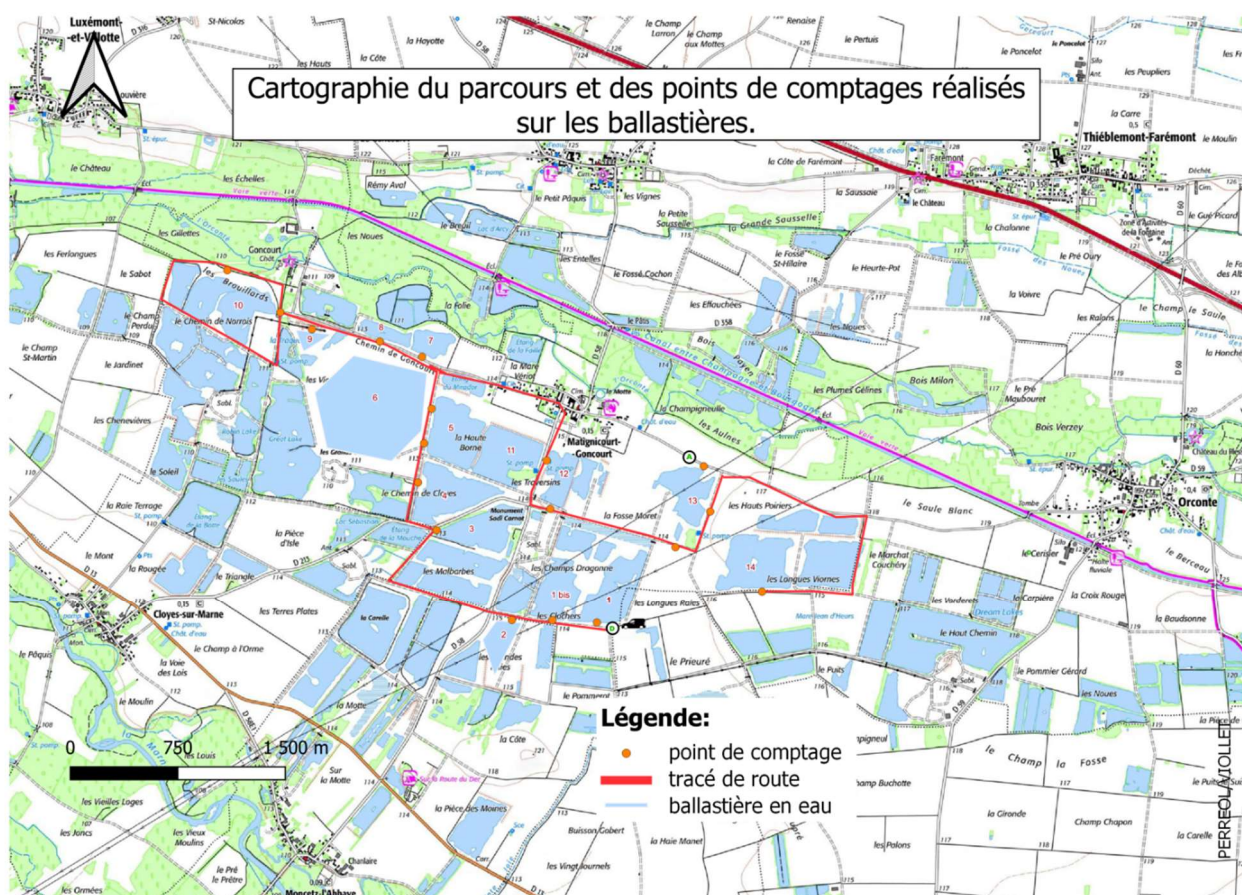
Analyse de ces milieux

Les Ballastières de Matignicourt-Goncourt ne cessent de croître, en témoigne l'augmentation du nombre de gravières d'années en années depuis 2016. Ces gravières offrent de multiples conditions écologiques, entre profondeur d'eau, ressources alimentaires, et zone de quiétude, chaque espèce peut s'y installer. Cette surface d'accueil se développe et se retrouve être aujourd'hui un véritable site d'importance stratégique pour la migration des oiseaux d'eau. Elle y accueille aujourd'hui près d'une cinquantaine d'espèces (48).

Depuis 2016, on constate pour la majorité des espèces une évolution croissante de leur population.

Les comptages ont été organisés de la manière suivante :

- 1 comptage mi-mois réalisé en octobre, novembre et décembre.
- 5 comptages par mois en janvier, février et mars.



Ci-dessous : Le tableau des effectifs cumulés des espèces présentes sur les ballastières (comptage mi- mois).

	Effectifs cumulés des espèces présentes sur les Ballastières tous les 15 du mois de 2016 à 2023							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier		1173	1382	2289	1807	1981	2207	3474
Février		1695	1412	945	1450	1777	2435	2533
Mars		673	972	497	952	1378	1292	2639
Octobre		2368	2435	3622	2253	2248	2962	
Novembre	1596	1168	2140	2658	3227	1972	2115	
Décembre	733	1816	2722	2859	3840	1796	2402	
Total	2329	8893	11063	12870	13529	11152	13413	8646

Légende	
	Comptage 1 fois par mois
	Comptage 5 fois par mois
	Données Non Renseignées

D'année en année, on constate une augmentation significative des effectifs de chaque espèce. En témoigne les chiffres : 8893 oiseaux observés sur l'année 2017 tandis que 13413 oiseaux étaient observés en 2022, ce qui montre une augmentation d'environ 50 % en l'espace de 5 ans. Nul doute que les années futures permettront d'observer encore davantage d'oiseaux et donc montrerons une augmentation encore plus grande si tant est que les ballastières soient toujours en eau... ou bien toujours accessible aux oiseaux...

Ces ballastières abritent potentiellement des sites de reproduction, en témoigne l'observation de plusieurs juvéniles de différentes espèces : l'Oie cendrée et l'Ouette d'Egypte.

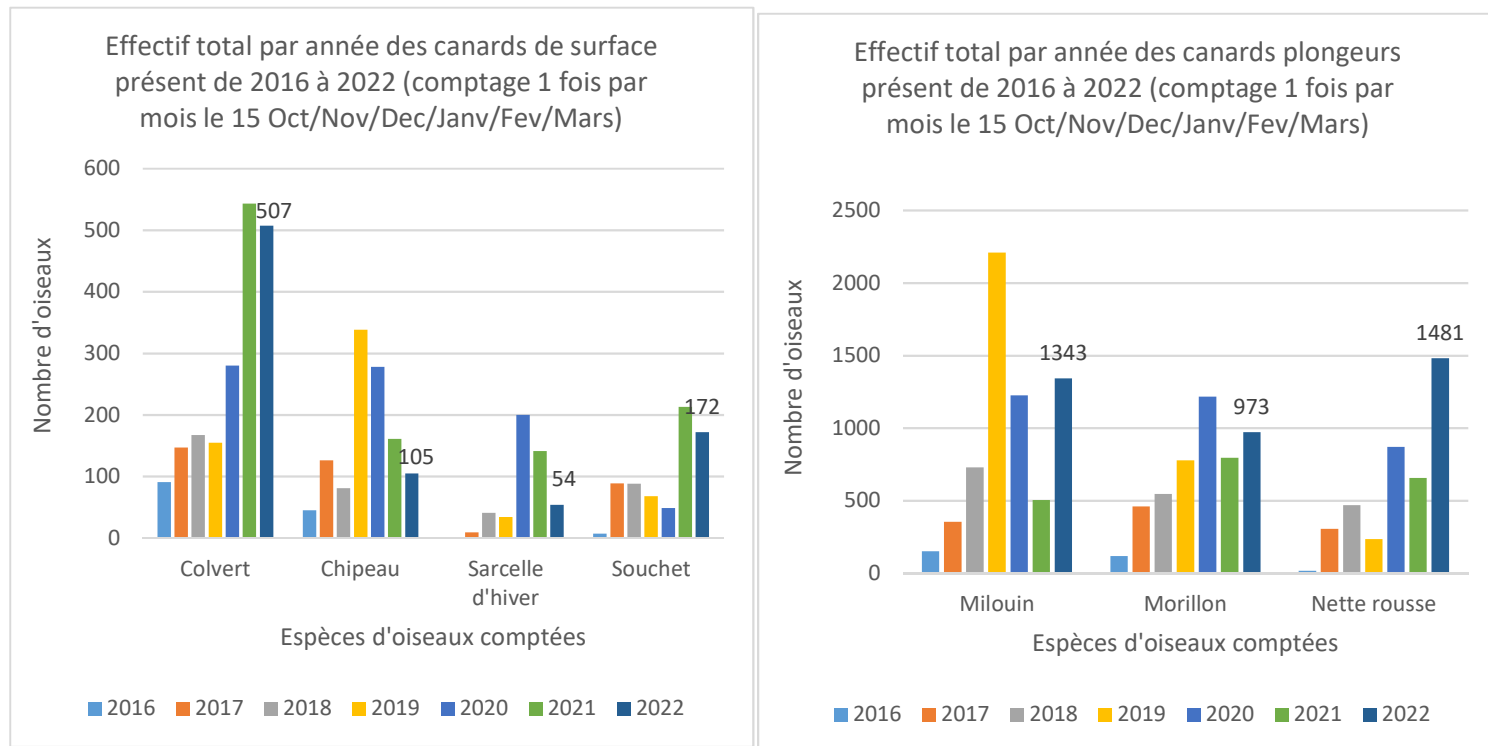
Sur les 14 ballastières suivis, le nombre d'oiseaux comptés n'est pas le même. Il est intéressant de mettre en évidence que plusieurs d'entre elles attirent un plus grand nombre d'oiseaux :



Il est important de mentionner la présence lors des suivis de certaines espèces remarquables, notamment le Garrot à œil d'or, la nette rousse, ou encore le Cygne de Bewick, qui ne sont observable que sur certains sites en France.

On peut également découvrir de nombreux canards : Le canard colvert, le canard chipeau, le canard souchet, le fuligule Milouin, le morillon ainsi que la nette rousse avec quelques individus de sarcelle d'hiver et de pilet (voir ci-dessous graphique).

On peut noter une extraordinaire population de nette rousse, qui en fait une des rares populations dans la région Grand Est.



Outre ces espèces, on retrouve également la foulque macroule ! Puisque depuis sept ans, c'est 44 861 foulques qui ont été comptées. Soit une moyenne de 6 408 individus par ans. Sur les ballastières, elle se regroupe en nombre, et peut parfois atteindre plus de 17 000 individus comptés. Elles sont un véritable garde-manger pour les rapaces, qu'ils les chassent pour se nourrir. Notamment le Pygargue à queue blanche observé près d'une ballastière en train de chasser. A noter que ce rapace est classé en danger critique (**CR**) sur la liste rouge (Source : INPN). De même, le Balbuzard pêcheur a pu être observé tenant un poisson entre ses serres en décembre 2022. Le Faucon pèlerin et l'Autour des palombes sont aussi présents sur les ballastières pour se nourrir.



Balbuzard pêcheur @Quentin GAULE



Pygargue à queue blanche @Quentin GAULE

Les zones naturelles inventoriées :

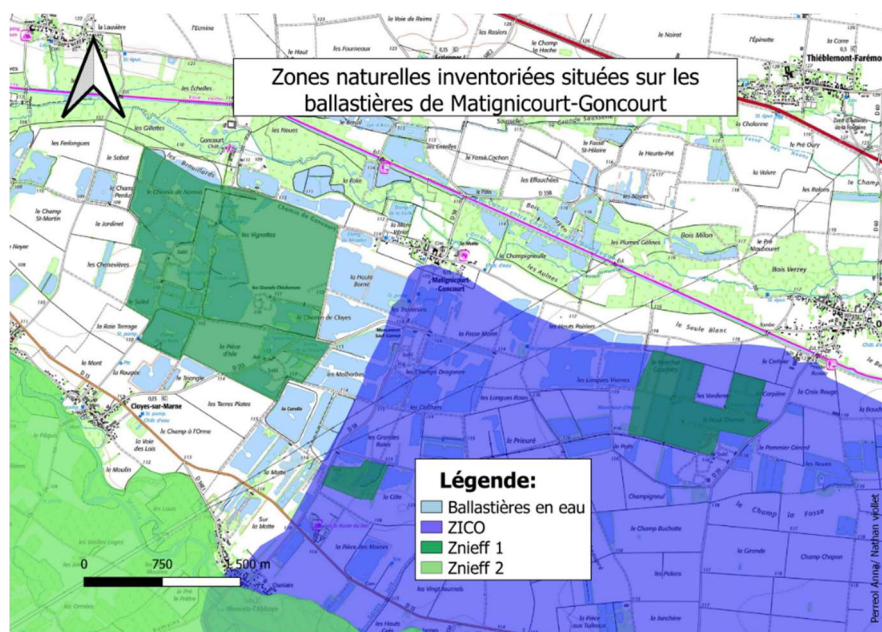
Il y a 2 sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de :

- La zone de protection spéciale (ZPS) « Herbage et cultures autour du lac du Der »
- La zone spéciale de conservation (ZSC) « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »

Il y a également 5 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II qui se trouvent dans l'aire d'étude éloignée et une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Lac du Der-Chantecoq et étangs latéraux ». La ZICO et la ZNIEFF de type I « Gravières et milieux environnements entre le chemin de Norrois et la pièce d'Isle à Cloyes et Matignicourt » englobent les ballastières.

En observant de plus près la situation géographique des ballastières, on se rend compte qu'elles sont à seulement 15 kilomètres du lac du der. Un lieu qui accueille chaque année des milliers d'oiseaux. En effet, le lac du der et ses alentours sont reconnus pour leur importance [ornithologique](#) majeure, puisque ce sont des lieux de reproduction, d'[hivernage](#) ou des étapes dans la [migration](#) de nombreux [oiseaux](#). Les ballastières en font partie et accueillent certains de ces oiseaux.

Elles font également parti d'un site RAMSAR, désignant une « zone humide d'importance internationale », qui englobe le lac du der et ses alentours dont les ballastières.



Les ballastières sont menacées

Depuis 2020, un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques flottants sur les ballastières menace le site. Ce serait une véritable catastrophe pour toute la biodiversité installée. Sans prendre en compte la richesse du lieu, ce projet poussera de nombreux oiseaux à désert. A l'heure où la protection des habitats est une priorité nationale pouvons-nous accepter ce projet ?

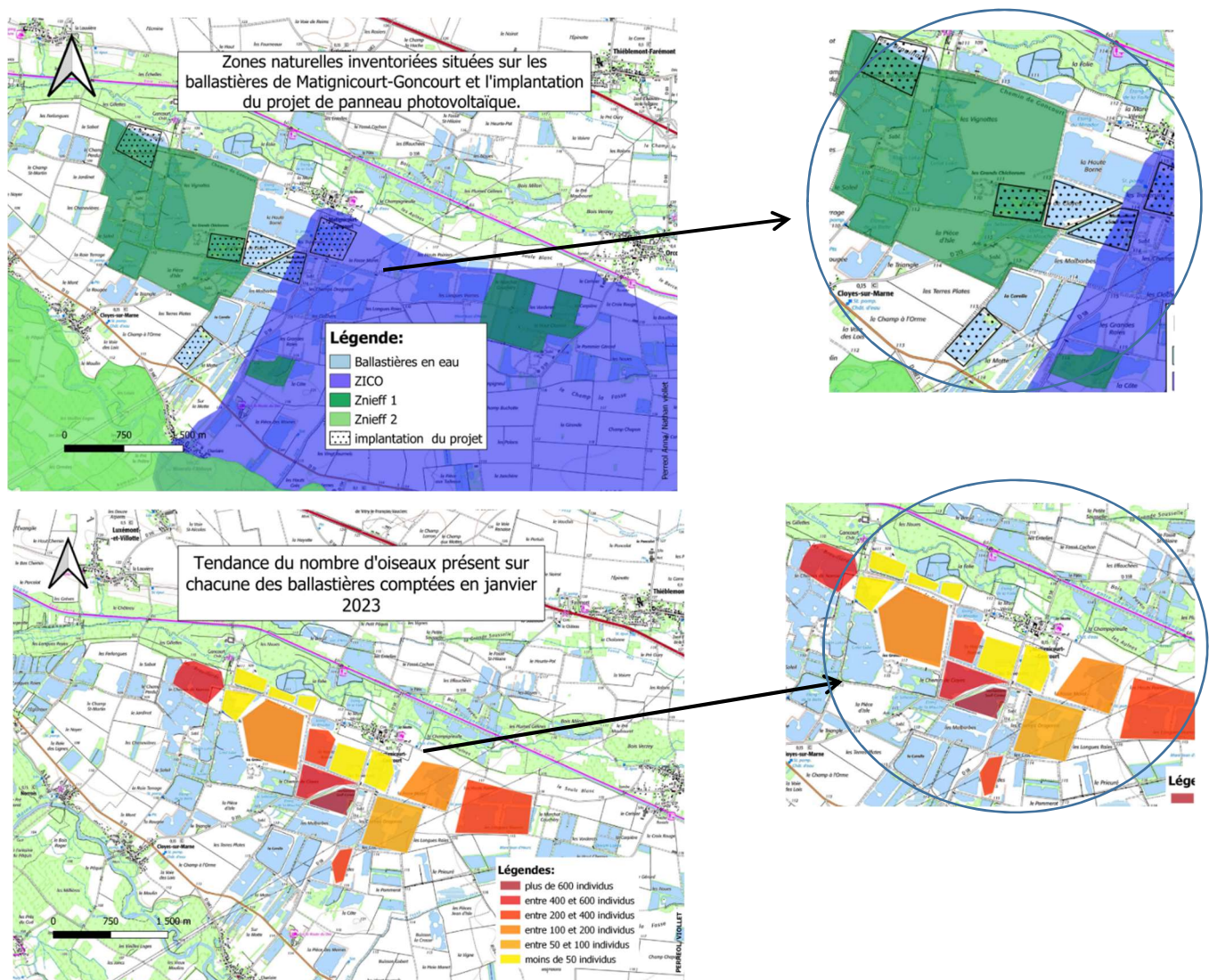


Illustration : Sarcelle d'hiver, canard colvert et fuligule milouin se heurtant à l'installation des panneaux photovoltaïques flottants @PFRFOI Anna

Ce qui pose également question c'est l'emplacement de ces panneaux photovoltaïques flottants. À la suite de la lecture du projet, ils seront installés sur les ballastières les plus riches en biodiversité. La question légitime que l'on peut se poser est : pourquoi les oiseaux n'iraient pas sur la ballastière d'à côté ou sur d'autres sites comme le lac du Der ? Une théorie qui est prônée par les industrielles mais ce n'est pas si simple ! Les oiseaux ont des besoins différents suivant leurs espèces. Prenons l'exemple des canards : Il y a les canards plongeurs, eux sont nommés plongeurs car ils se nourrissent en plongeant sous l'eau pour se nourrir de mollusques et de plantes aquatiques. A l'inverse les canards de surface eux affectionnent l'eau peu profonde, et se nourrissent de plantes aquatiques, de phytoplancton et de zooplancton. Il est donc difficile d'imaginer des oiseaux s'installer sur une surface en eau qui n'est pas adapté à leurs besoins. Toutes les ballastières n'attirent pas les oiseaux dans la même proportion cela dépend de l'âge du milieu ainsi que l'état de la ripisylve (Végétation des berges). L'âge et la gestion de la ballastière influent sur la composition et donc les milieux qui peuvent s'y développer pour nourrir et abriter la biodiversité.

La problématique qui entoure les ballastières résonne davantage lorsqu'on sait que la journée mondiale des zones humides a eu lieu le 2 février 2023 avec pour thème « Il est urgent de restaurer les zones humides ». C'est plutôt contradictoire avec le projet de panneaux photovoltaïques flottants. Les Ballastières vont devenir des centrales fournissant de l'Energie. L'intérêt de sauvegarder et de protéger ces milieux paraît sans appel, mais pas pour tout le monde...

Ci-dessous voici deux cartes : la première, représente l'implantation du projet en plus des zones naturelles inventoriées. La deuxième, représente la tendance des populations d'oiseaux comptabilisés sur les différentes ballastières.



On constate que le projet d'implantation des panneaux photovoltaïque se trouve sur les ballastières comprenant le plus d'oiseaux. Pour l'avenir des populations d'oiseaux des ballastières il serait préférable de décaler la pose de ces panneaux sur des ballastières ayant moins d'oiseaux.

De nouveaux habitats sont suivis avec attention depuis cette année :

L'ÉTANG D'AIGREMONT : UNE ZONE HUMIDE RICHE ET VARIEE A PRESERVER.

Présentation :

Depuis le mois d'octobre 2022 un suivi régulier des états des populations, principalement par le dénombrement régulier des individus est effectué sur et autour de l'étang d'Aigremont.

Ce suivi est effectué pour mieux comprendre le fonctionnement écologique et la biologie des organismes vivants, dans le but de promouvoir une gestion durable des espèces et des habitats naturels qui se trouve sur cette zone humide.

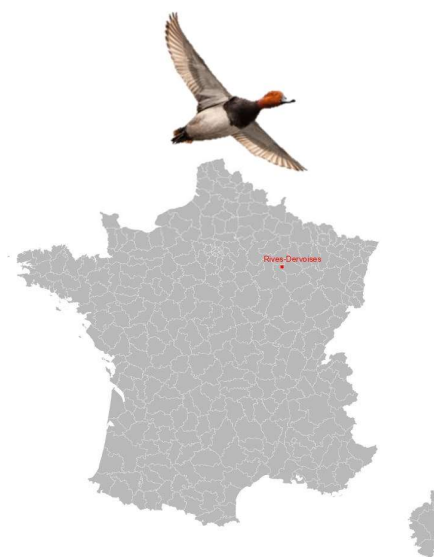
Cet étang se situe sur la commune de Rives-Dervoises d'une longueur d'environ 3200 m et d'une surface d'environ 31 hectares, il se veut être aujourd'hui d'une grande importance tant il y abrite une diversité d'espèces extraordinaire. Il y a plusieurs suivis effectués sur et autour de l'étang : il y a d'abord un transect d'1km 100m qui est effectué pour compter les oiseaux terrestres (passereaux, corvidés, fringilles, rapaces ...) le long de l'étang entre haies foisonnantes et roselières. Ainsi qu'un suivi des oiseaux d'eau (anatidés, limicoles, ...) répartis sur différents points.

L'étang d'Aigremont offre de multiples conditions écologiques, entre profondeur d'eau, ressources alimentaires, et zone de quiétude, chaque espèce peut s'y installer. Cette surface d'accueil se retrouve être aujourd'hui un véritable site d'importance pour les oiseaux d'eau. Elle y accueille près d'une vingtaine d'espèces (22).

L'étang abrite différents milieux et habitats permettant d'accueillir une faune et une flore remarquable. L'importance du maintien de celui-ci permettrait la conservation de ces espèces. Il abrite potentiellement des sites de reproduction pour l'oie cendrée et le cygne tuberculé.

En observant de plus près la situation géographique de l'étang on se rend compte qu'il est à seulement 5km au sud du lac du Der (200 espèces d'oiseaux dénombrés chaque année) ainsi que de 20 km de Matignicourt-Goncourt et ses ballastières (48 espèces d'oiseaux dénombrés chaque année). Deux lieux qui accueillent chaque année des milliers d'oiseaux. En effet le lac du Der et ses alentours sont reconnus pour leur importance ornithologique majeure, puisque ce sont des lieux de reproduction, d'hivernage ou des étapes dans la migration de nombreux oiseaux. L'étang fait partie de cela et accueille certains de ces oiseaux.

Il fait également partie d'un site RAMSAR qui englobe le lac du Der et ses alentours. Il est donc reconnu internationalement comme site d'importance pour les zones humides. Outre cette désignation importante bien que cela n'impose pas de protection réglementaire particulière, elle est aussi superposée avec un site Natura 2000 directive oiseaux.



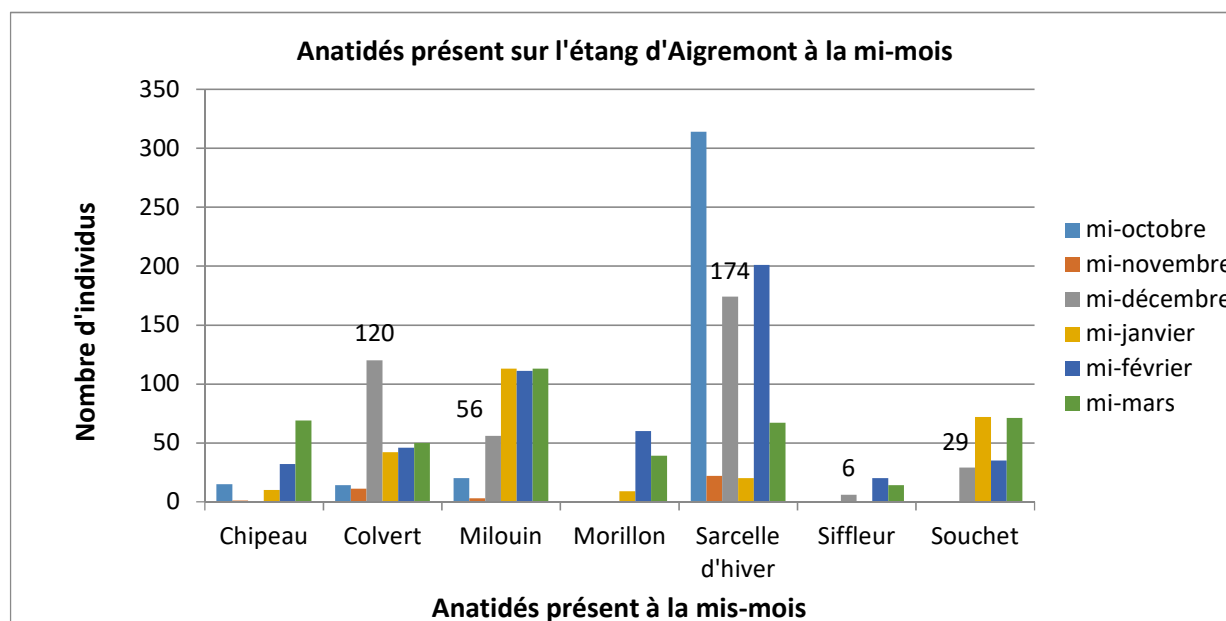
Depuis octobre 2022, 6917 oiseaux d'eau, 1679 oiseaux terrestres et 125 mammifères ont été compté sur l'étang d'Aigremont. Soit un total, sur 16 comptages, de 8596 oiseaux comptés. Cela fait une moyenne par comptage d'environ 537 oiseaux présent sur et autour de l'étang d'Aigremont.

- 1 comptage mi- mois réalisé en octobre, Novembre et décembre.
- 5 comptages par mois en janvier, Février et Mars.

- | Colonne1 | Octobre | Novembre (canon agricole activé) | Décembre | Janvier | Février | Mars |
|-------------------|---------|----------------------------------|----------|---------|---------|------|
| Oiseaux d'eau | 681 | 54 | 413 | 404 | 577 | 474 |
| Oiseaux terrestre | 118 | 87 | 132 | 198 | 85 | 61 |
| Mammifères | 4 | 6 | 9 | | 16 | 2 |

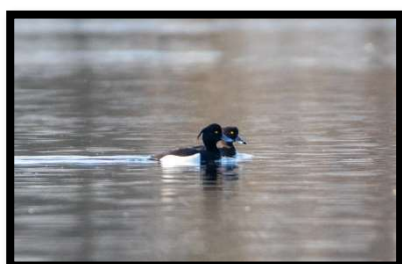
Page 37 sur 67

Ci-dessous un résumé de l'évolution des anatidés sur l'étang :



Le
fuligule

Milouin et la sarcelle d'hiver sont présents en grand nombre avec respectivement 416 individus et 798 individus comptés.



Fuligule morillon @Quentin GAULE



Fuligule milouin @Quentin GAULE



Canard souchet @Quentin GAULE

Tous ces suivis permettront à long terme de mieux cerner les enjeux autour des zones humides, en fort déclin en France ces dernières décennies. En effet, la fédération des chasseurs de la Haute-Marne est une association de protection de la nature. Il faut que chacun d'entre nous soit conscient de la problématique qui entoure la disparition des zones humides. Depuis plus de 7 ans, grâce aux suivis de l'ISNEA, la fédération des chasseurs et ses volontaires en service civique remarque l'importance des zones humides et des biens faits qu'elles peuvent apporter à la biodiversité. Les impacts de la perte des zones humides sur la faune et la flore sont immenses. Perte d'abris, de nourriture et d'espace de reproduction. Plus il y aura de suivis et d'études sur tous ces habitats, plus on pourra mettre en lumière leurs rôles et mieux les protéger.



Remarques et questionnements : Au fil des suivis d'oiseaux terrestre ou ceux des oiseaux d'eau, une grande problématique s'en est dégagée. La pression de l'homme sur la biodiversité et nos habitats est tellement forte qu'il est temps de réagir. La perte d'habitat est de plus en plus inquiétante. Certes, de nombreuses actions de préservation de la biodiversité sont mises en place chaque année, mais il faut plus de moyens pour contrer ce déclin. L'exemple des énergies vertes est assez intéressant puisque l'homme réagit en proposant de nouvelles solutions pour réduire la pollution, pour créer des énergies renouvelables mais il y a de nombreux « non-sens ». L'éolien, on l'a vu cause de nombreux dégâts sur les habitats et sur l'avifaune surtout en migration où cela entraîne une mortalité non négligeable de différentes espèces d'oiseaux terrestre. Les oiseaux d'eau ne sont pas non plus épargnés, puisque depuis peu l'homme a décidé d'exploiter les zones humides pour installer des panneaux photovoltaïques flottants, ce qui va détruire des surfaces d'accueils pour les oiseaux. Sans aucun doute, le suivis des oiseaux permet de prendre conscience de la santé du monde vivant actuelle, de la faune, la flore, et les habitats naturels. La fédération des chasseurs de la Haute-Marne, comme de nombreuses autres associations de protection de la nature s'inquiète de ce changement et contribue à sa manière à préserver et protéger notre biodiversité.



Sarcelle d'été @Quentin GAULE



Milan royal @Quentin GAULE

GESTION DES ESPACES

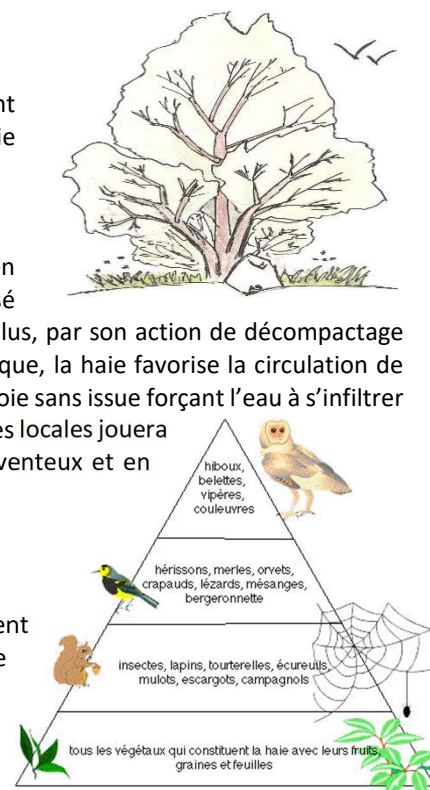
D. Aménagements du territoire

Plantation de haies

La réimplantation de haie est à étudier selon les rôles que l'on souhaite mettre en avant en dans l'intégralité de son écosystème. L'implantation d'une haie modifie profondément l'écosystème en place.

En effet, la haie va pouvoir freiner le ruissellement de l'eau de pluie, stocker la terre en amont et limiter l'érosion des sols en aval. Avec le temps, le maillage bocager disposé selon les courbes de niveau réduit la pente des parcelles ou du bassin versant. De plus, par son action de décompactage mécanique produit par la croissance annuelle des racines et par son activité biologique, la haie favorise la circulation de l'eau et de l'air. Une haie bien pensée dans son aménagement peut ainsi former une voie sans issue forçant l'eau à s'infiltrer sur la zone ainsi délimitée. En zone ventée, la haie multi-stratifiée de multiples essences locales jouera pleinement son rôle de protection en ralentissant de manière homogène les flux venteux et en limitant les risques de verse des céréales.

La haie permet également de restructurer la chaîne écologique dans un environnement agricole souvent appauvri en biodiversité en recréant un équilibre écologique entre prédateurs et proies.



10 136 m de haies plantés en 2022/2023 sur 18 sites : Haute-Amance, Voillecomte, Chateauvillain, Rives Dervoises, Saint-Blin, Lavilleneuve-Aux-Fresnes, Coupray, Rochefort-Sur-La-Côte, Villiers-Sur-Suize, Prauthoy, Marault, Bologne, Laville-Aux-Bois, Chaumont, Biesles, Montreuil-Sur-Thonnance.





15 sites représentant 16 210 plants ont été soutenu financièrement par l'écocontribution

3 projets pour 3 100 plants ont été soutenu financièrement par le Conseil Départemental de Haute marne



Depuis 30 ans, plus de **88 km de haies** soit plus de 177 000 arbres **ont permis d'enrichir le paysage**.



Les apports des haies sont variés :

- Apport de ressources alimentaires tout au long de l'année.
 - Les 4 strates (herbacée, buissonnante, arbustive et arborescente) offrent un couvert à une grande variété d'animaux.
- La haie et sa bande herbeuse sont utilisées par la faune pour la reproduction et pour l'alimentation.

On retrouve des arbres de haut-jet (chêne, merisier, fruitiers, etc.), des arbres conduits en cépée (alisier, aulne, charme, érable, prunier, etc.) et des arbustes buissonnants (sureau, cerisier, cornouiller, bourdaine, prunellier, viorne, nerprun, fusain etc.). Ils sont très utiles pour garnir la base des brise-vents qui n'est plus assurée par les arbres en cépée quand ceux-ci vieillissent.

Les bordures de champs en général et les haies en particulier abritent de nombreuses espèces d'arthropodes prédateurs (carabes, syrphes, coccinelles, araignées) susceptibles d'utiliser comme proies les arthropodes herbivores (pucerons, cochenille, psylle, acariens) vivants dans les cultures.



Au sein de ces corridors, le cortège des auxiliaires ennemis des ravageurs est varié. On y retrouve les insectes prédateurs spécialistes (coccinelles, syrphes, cécidomyies), les insectes prédateurs généralistes (chrysopes, punaises, carabes, ...), les parasites (champignons, nématodes, bactéries, ...) mais aussi les prédateurs tels que les oiseaux, les mammifères, les myriapodes, les arachnides...

Cela permet donc de réguler naturellement les épidémies et invasions de ravageurs et de restructurer la chaîne écologique dans un environnement agricole souvent appauvri en biodiversité.

Aménagements trames vertes et bleues

Une bande enherbée est un couvert végétal multifonctionnel d'au moins cinq mètres de large (minimum légal) composé d'une flore adaptée aux caractéristiques spatiales de la parcelle, à son environnement ainsi qu'aux exigences de l'exploitant.

Ce dispositif montre un intérêt environnemental indiscutable notamment sur la qualité de l'eau, l'érosion du sol et sur la protection de la faune. Elle correspond à une bande végétale herbacée et / ou florale permanente qui peut être implantée de différentes manières tels qu'en bordure ou à l'intérieur d'un secteur agricole cultivé, entre deux parcelles, en bord de cours d'eau ou plan d'eau, le long d'une haie, en lisière forestière ou en bord de voirie,

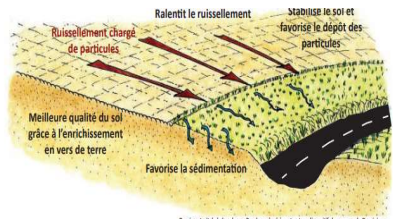


En cas d'implantation de bandes enherbées, le couvert végétal va être basé sur des mélanges de couvert incluant systématiquement pour partie ou en totalité des légumineuses avec parfois certaines graminées. Pour éviter les problèmes de salissement dans la parcelle cultivée, le couvert devra répondre aux caractéristiques suivantes : implantation facile et rapide, occupation régulière de l'ensemble de la surface, densité de végétation la plus régulière possible, bonne résistance à l'envahissement d'espèces végétales nuisibles à la parcelle et bonne longévité.

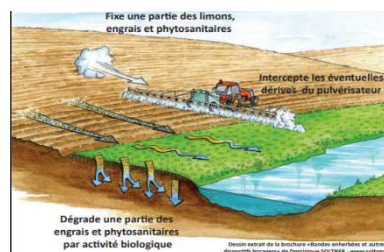
Par ailleurs, les légumineuses (sainfoin, mélilot, luzerne...) sont intéressantes à employer dans une bande enherbée, surtout en sols pauvres. En effet, elles sont capables de fixer l'azote de l'air et donc d'améliorer la concentration en nutriments disponibles.

Les bandes enherbées jouent également un rôle important et ont des impacts positifs sur de nombreux autres éléments avec qui elles interagissent tel que :

- **L'eau :** Une Bande Enherbée est considérée comme un filtre vert pour la qualité des eaux, ainsi elle limite les transferts des produits phytosanitaires vers les eaux de surface (eau présente sur la couche d'humus du sol). Elle réduit les concentrations en produits phytosanitaires des ruissellements qu'elle intercepte.



- **Le sol :** En fonction de leur position par rapport à la pente, les bandes enherbées diminuent l'érosion des sols et donc limitent la perte de limons et de matière organique.



- **Le paysage :** Les bandes enherbées, réparties dans le paysage, contribuent à définir des corridors écologiques qui permettent de diversifier le paysage et de donner à la faune des possibilités de déplacement supplémentaires. A noter que la mise en place de bandes enherbées va permettre une valorisation des paysages et de l'image de l'agriculture.

Dans le cadre de ce projet « implantation de bandes enherbées », des contrats ont été proposés aux agriculteurs pour semer puis maintenir pendant 3 ans ces dernières. Elles devront être de 6 à 8 m de large et seront positionner par rapport aux enjeux environnementaux identifiés au préalable.

Ces bandes seront des mélanges de couverts proposé par la FDC 52 incluant systématiquement pour partie ou en totalité des légumineuses.

Afin de maintenir au mieux ces bandes enherbées, il sera effectué chaque année vers juillet-août, après l'implantation, des contrôles de manière à vérifier que l'engagement des agriculteurs soit bien respecté.

Au total, **pour cette année, ce sont 10 agriculteurs qui ont implanté sur contrat, 12.9 Ha de bandes enherbées sur 9 communes différentes** du sud du département (Cusey, Choilley – Dardenay, Dommarien, Isômes, Montsaugéon, Villegusien, Frampas et Voillecomte).



De même des vergers participatifs ont été implantés sur 5 communes pour 20 arbres, servant de relais de communication pour rapprocher les citoyens aux besoins de la biodiversité. La création ou restauration de vergers dans le cadre de l'écocontribution a pour but principal de renforcer la Trame Verte tout en s'inscrivant dans une démarche sociale. Ainsi, la production issue de ces vergers peut être :

- Réservée à la consommation personnelle des propriétaires ;
- Mise à disposition gracieusement aux habitants de la commune ;
- Laissée sur place en tant que nourriture pour la faune sauvage.

La FDC 52 interdit la vente de la production.

Pour la trame bleue, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne, soutient les initiatives de création ou de réhabilitation de mares émanant de collectivités, d'agriculteurs ou de particuliers. Ces aménagements sont destinés à renforcer la biodiversité

et contribueront également à renforcer la qualité paysagère et la Trame Bleue. Pour cela, les mares n'excéderont pas une taille de 1000m² et un emplacement judicieux dans le territoire. Les projets de mares Biodivplaine 52 sont soutenus financièrement par l'OFB et la FNC dans le cadre de l'écocontribution chasse nationale.

(Droyes te Voillecomte) où d'autres aménagements ont également été réalisés, renforçant ainsi les trames vertes te bleues.



Projets soutenus financièrement par l'écocontribution



Des suivis sont mis en place sur les aménagements :

Dans le cadre de ce projet, un inventaire entomologique a été mis en place sur certaines bandes enherbées qui ont été implantées sur les exploitations concernées par le projet « implantation de BE ».

Cet inventaire va permettre de recenser à l'aide d'un protocole bien précis les invertébrés du sol.

Cela va se réaliser grâce à la mise en place de pièges à insectes sur ces bandes enherbées de manière par la suite à pouvoir les capturer et pouvoir les déterminer grâce à plusieurs clés de détermination.

Les objectifs principaux de cet inventaire sont de :

1. Comparer la densité et la diversité d'individus en activité sur cette période de la macrofaune dans diverses types de milieu de manière à mieux appréhender leurs avantages et leurs inconvénients et la pertinence de la mise en œuvre dans un diagnostic de biodiversité
2. Observer des dynamiques de populations en période estivale et l'impact des pratiques agricoles sur ces dynamiques

Celui-ci a été réalisé au cours de l'automne 2021, il s'est déroulé en 2 actions différentes :

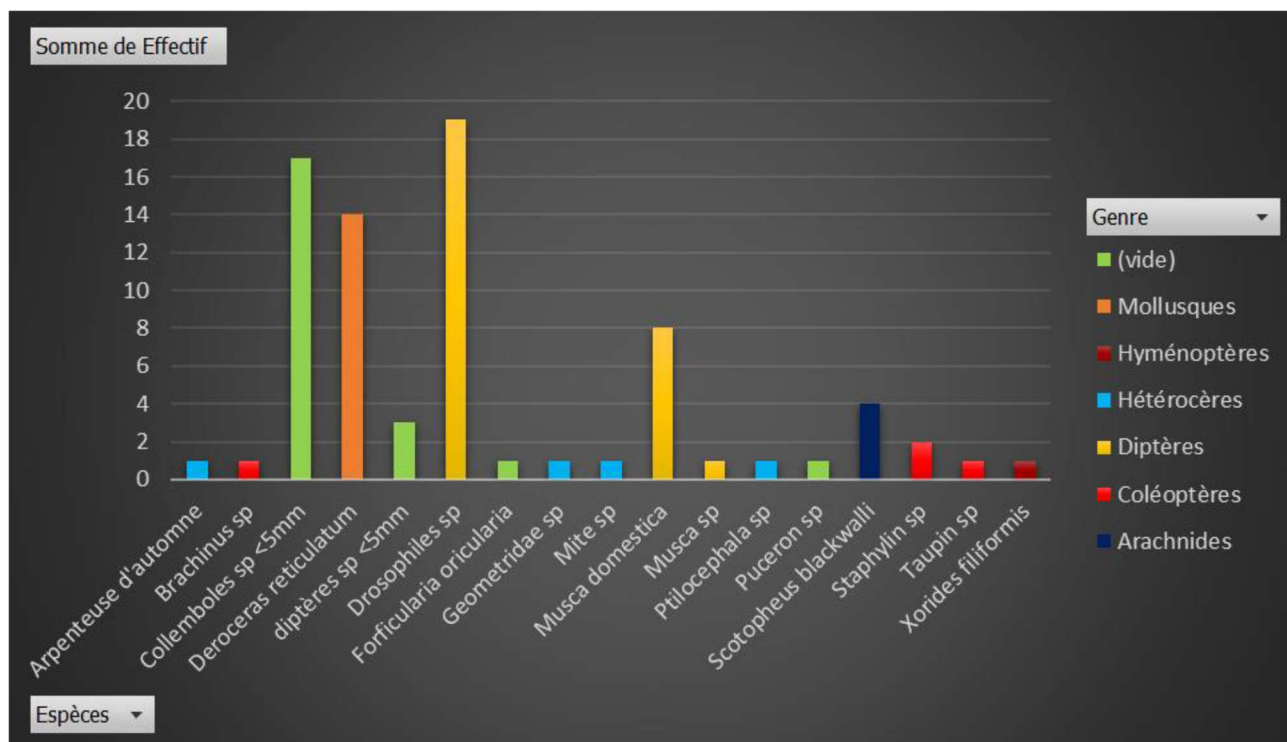
- La pose des pièges avec pour date de pose le 23/11/2021
- Le relevé des pièges ainsi que la détermination des insectes, c'est déroulé le 30/11/2021

Lors de cet inventaire de nombreux invertébrés du sol ont été piégés dans les pots barber placés sur plusieurs types de milieux.

On va retrouver notamment dans ces pièges quelques espèces avec une importance écologique telle que :

- Taupin, staphylin, larve de ptilocephala sp, Deroceras reticulatum, arpentuse d'automne, ...

La présence du graphique et du tableau ci-dessous permettra de présenter en détail le genre, l'espèce ainsi que l'effectif de chaque insecte relevé dans les pots barber.



(Graphique en bâtons des espèces d'invertébrées recensées au sol)

L'analyse de cet inventaire est la suivante :

Les dates tardives concernant cet inventaire ont eu pour conséquence une diversité et un nombre d'insectes piégés relativement faible.

La météo a été froide avec de la neige durant la semaine de piégeage ce qui n'était pas un point positif au niveau de la diversité des espèces retrouvées.



Malgré tout, cela va tout de même nous permettre de nous donner une idée des espèces encore présente à cette période de l'année ainsi que les rôles que les milieux étudiés offrent à ces espèces.

Ce premier suivi a permis d'étalonner les emplacements des pièges et de nous rendre compte des problèmes liés aux conditions météo et à la faune sauvage qui a détériorer et déplacer certains pièges.

A noter que parmi les 8 pièges qui ont été posés, 6 des 8 pièges ont pu être relevés, car malheureusement les pièges 4 et 6 ont été détruit en raison soit des conditions météo soit des dérangements liés à la faune.

A la suite de ce premier suivi, un deuxième suivi entomologique va être réalisé de manière à évaluer l'évolution des invertébrés d'une période à l'autre en fonction du type de milieu.

Chaque milieu va recenser des espèces différentes et adapter à celui-ci.

Ce 2ème inventaire va reprendre essentiellement les mêmes éléments que le premier qui a été effectué en octobre hormis certains emplacements des pots qui seront décalés de quelques mètres.

Il permettra par la suite de faire une comparaison entre c'est 2 suivis afin d'en tirer une conclusion.

Les objectifs principaux de cet inventaire sont les mêmes que le précédent :

1. Comparer la densité et la diversité d'individus en activités sur cette période de la macrofaune dans diverses types de milieu de manière à mieux appréhender leurs avantages et leurs inconvénients et la pertinence de la mise en oeuvre dans un diagnostic de biodiversité
2. Observer des dynamiques de populations en période estivale et l'impact des pratiques agricoles sur ces dynamiques

Celui-ci va être réalisé au cours du printemps 2022, il sera séparé en 2 actions différentes :

- La pose des pièges avec pour date de pose le 07/04/2022 et le 15/04/2022
- Le relevé des pièges ainsi que la détermination des insectes se déroulera du 15/04/2022 au 26/04/2022

A noter que les pièges seront à relever 2 fois en tous afin d'avoir un suivi complet avec une bonne diversification des espèces.



Parmi les résultats situés ci-dessus, on va pouvoir remarquer une grande différence au niveau de la diversité des espèces retrouvées entre les 2 inventaires réalisés, cela va notamment se caractériser par les différentes périodes choisies concernant la réalisation et la mise en place du protocole pots barber.

Lors du premier inventaire on a retrouvé une diversité d'espace assez faible, comme citée juste ci-dessus cela se caractérise par la saison à laquelle a été effectué l'inventaire, celui-ci ayant été effectué lors de la période automnale, les résultats seront donc moins variés que celui qui a été réalisé lors de la période printanière en mars 2022.

Cela s'explique par le fait qu'une multitude d'insectes lors de la période automnale où hivernale se mettent en hibernation, on va qualifier cela de diapause, cela va leur permettre de se protéger lors de cette période avec

de froides températures, tandis que certaines espèces vont tout simplement mourir suite à ces conditions météorologiques que leurs métabolismes ne peuvent supporter.

On peut donc en déduire qu'il sera plus judicieux à l'avenir de réaliser ce type d'inventaire lors de la saison printanière, permettant ainsi un meilleur résultat lors de l'interprétation d'inventaire comme celui-ci.

E. Aménagements cynégétiques

Réintroduction de faisans

Les biotopes favorables et la présence de faisans sur de nombreux territoires aux alentours de Montier en Der nous ont incité à lancer une rencontre entre tous ceux, sociétés de chasse ou responsables privés, qui seraient intéressés par une action commune sur une vaste surface.



Nous avons été très agréablement surpris de voir que 29 personnes assistaient à la réunion. Ce sont, à ce jour, 13 équipes de chasse correspondant au finage de 8 villages qui ont signé la convention. Bienvenue aux nouveaux qui souhaiteraient y participer. Preuve que le chasseur haut marnais peut s'intéresser à autre chose qu'au sanglier !

Chaque territoire a été contacté et une visite de terrain a eu lieu par les techniciens de la Fédération des Chasseurs,

Il s'agissait de voir si le milieu était propice à la réintroduction de jeunes faisans (car il ne s'agit pas d'animaux de tir mais bien de repeuplement), quels sont les endroits les plus adaptés du territoire et les aménagements éventuels à effectuer en particulier la présence permanente d'eau, des haies, des jachères, etc. Des conseils sont donnés aux responsables afin d'optimiser les chances de réussite.



Il ne s'agit pas d'un GIC mais d'une simple entente entre les participants avec comme objectif de renforcer les populations sauvages et retrouver une diversité d'oiseaux.

A l'issue une évaluation détaillée du projet sera faite entre la FDC 52 et les différents participants afin d'envisager ou de modifier les manières de faire et de pouvoir aider d'autres associations de chasse qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure.

F. Opération écocityennes

Opération "J'aime La Nature Propre"

Comme dans tous les départements de France, et à la demande de la Fédération Nationale des Chasseurs, la FDC 52 a réalisé, cette année, sa première opération « J'aime La Nature Propre ». Cette opération consiste à organiser, sur un ou plusieurs territoires, des points de collecte de déchets ramassés dans la nature, et à y associer, outre les chasseurs locaux, les autres usagers de la nature, et d'une manière plus globale le plus large public possible.



Pour cette première édition, c'est la Société de Chasse de Montier en Der, dans le nord Haute-Marne, qui a décidé d'organiser l'opération. Celle-ci a été découpée en 2 phases, scolaires puis grand public.

Les 22 et 23 juin, l'opération a débuté avec les élèves du Collège Jean Renoir, avec le concours de David Noirot, leur professeur de Sciences de la Vie et de la Terre. Après une sensibilisation théorique en classe, chacune des trois classes de 5ème a pu réaliser une sortie de 3 heures en forêt communale de Montier en Der, afin de collecter un maximum de déchets sur les abords d'allées forestières et dans les enceintes.

L'accompagnement par Lucas Jeanmaire, technicien ONF, et par Christophe Pagniez, technicien au sein de la FDC 52, a permis aux adolescents et à leurs professeurs-accompagnateurs de bénéficier de mini-ateliers sur la faune et la flore selon les occasions rencontrées sur le terrain : présentation de la sylviculture durable dans les chênaies dervoises, découverte d'espèces inconnues pour certains enfants (loche des bois, orvet, lièvre), explications du concept d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et du rôle de la chasse pour la biodiversité, etc...



Elèves, accompagnants et intervenants ont passé d'excellents moments de partage, dans la bonne humeur, et après une collation, les adolescents sont repartis avec un petit cadeau, un diplôme et surtout la forte conviction que la nature devait être préservée. Rendez-vous est déjà pris l'an prochain pour réitérer la même opération sur d'autres secteurs qui n'ont pu être couverts.

Ces trois sorties ont permis le ramassage de 150 kg de petits déchets, dont le tiers a pu être trié pour être revalorisé. La dernière classe a également trouvé environ 200 kg de déchets encombrants trop lourds pour pouvoir être évacués immédiatement.



Samedi 25 juin, après un large appel aux bénévoles par le biais d'affiches, de distribution de flyers et de publications sur les réseaux sociaux, rendez-vous était donné à tous au lieu-dit "La Carcanerie", grosse bâtisse située au cœur de la forêt, prêtée pour l'occasion par son propriétaire chasseur.

Si le nombre de participants non-chasseurs était quelque peu décevant, les chasseurs et leurs familles, eux, ont largement répondu à l'appel. Une quarantaine de personnes se sont présentées au "rond" du matin. Christophe Pagniez a réexpliqué le but de cette journée, tous les participants se sont vu remettre leur équipement (gants, sacs, gilets fluos floqués avec le logo de l'opération).

Par petites équipes, les bénévoles sont partis sur la zone attribuée en fonction des préférences de chacun (pleine forêt pour les groupes avec enfants, bords de routes et de chemins pour les groupes d'adultes, etc...).



Un service logistique était assuré pour aller ramasser les sacs pleins et les encombrants avec des véhicules équipés, redistribuer des sacs lorsque cela était nécessaire.

Pour cette première édition de l'opération, plusieurs sociétés de chasse voisines avaient décidé de rejoindre le mouvement en organisant des sorties sur leurs communes respectives, augmentant ainsi les surfaces couvertes et la masse de déchets ramassés.

Les sociétés de chasse concernées sont les suivantes : Robert-Magny, Voillecomte, Planrupt, Puellémontier, Gervilliers, Droyes, la forêt domaniale du Der et la société de chasse privée de la Ferme du Désert (Longeville sur la Laines).

Aux alentours de midi, les équipages ont commencé à affluer au lieu de rendez-vous et ont commencé à remplir la benne spécialement affrétée pour l'occasion.

Parmi les canettes aluminium, les bouteilles de verre, les déchets plastiques et les vieux pneus, quelques objets moins courants ont pu être trouvés, comme ce paquet d'environ 500 grammes de produits stupéfiants, qui ont nécessité un appel à la gendarmerie pour en demander la saisie.

Au total, ce sont au moins 18 mètres cubes de déchets qui ont ainsi pu être collectés et triés. Si l'on peut se réjouir d'une telle réussite, cela dresse un bilan assez alarmant sur l'état de nos forêts et de nos plaines.



Cette opération s'est terminée par un moment de convivialité offert par les organisateurs, avec des boissons fraîches, un barbecue de saucisses et merguez de sangliers, et des fromages locaux.

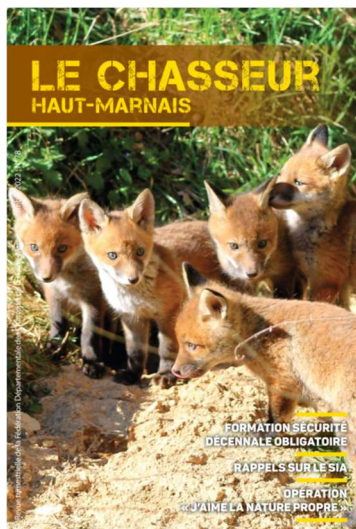
Cette première édition haut-marnaise de l'opération "J'Aime La Nature Propre" fut donc une réussite, et les candidatures sont ouvertes pour renouveler cet événement en 2023.

AUTRES DOMAINES

A. Contact adhérents

Nos services sont présents afin de vous renseigner, vous apporter des conseils techniques ou encore pour mettre en œuvre la politique cynégétique du Conseil d'Administration.

Demande de plan de chasse, conventions sécurité, conventions petit gibier, aménagements du territoire, contrat de services....



B. Communication

Bien sûr la Fédération communique via le Chasseur Haut-Marnais, le site Internet ou encore le carnet d'ouverture.

L'Espace Adhérent a été amélioré pour vous faciliter les recherches et vous offrir plus d'informations. La Fédération possède son FACEBOOK je vous invite à nous rejoindre. Un modèle de protège permis est disponible à la Fédération.

C. Les formations

Permis de chasser

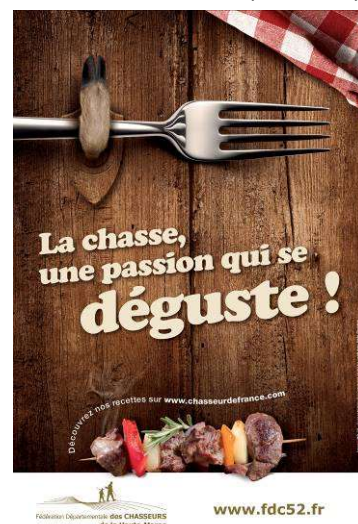
En 2022, 150 candidats inscrits dont 37 femmes. 109 personnes ont eu leur permis de chasser dont 32 femmes (soit 79 %)

Hygiène de la Venaison

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au contrôle initial de la venaison. Désormais un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire.

Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage.

735 candidats formés dont 26 en 2022.



Sécurité

"A l'issue de la prochaine période du schéma, chaque territoire de chasse devra disposer d'au minimum un chasseur ayant participé à la formation sécurité (comportant un volet 1er secours) organisée par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne. Un adjudicataire peut demander à un actionnaire de participer à ce stage qui est ouvert à tous les chasseurs"

La Fédération organise 2 sessions de formation à la sécurité à la chasse chaque année. Ces stages d'une durée d'une journée sont constitués de différents modules.

Depuis 2010, ce sont plus de 1240 chasseurs qui ont été formés.

Cette formation marque les esprits et c'est bien l'objectif de la Fédération.

Tous les détenteurs de droit de chasse y compris les chasseurs sont conviés à venir ou à envoyer leurs chasseurs pour être formés.

Piégeage

La Fédération organise une formation piégeage avec l'Association des Piégeurs et l'OFB.

En 2022, 44 candidats ont été formés.

Gardes particuliers

Cette formation est dispensée par l'OFB et la FDC 52 pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude technique.

Pas de formation en 2022

Chasse à l'arc

En 2022, 15 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC52 et l'ASCA.

Ce mode de chasse connaît un véritable succès depuis quelques années.

Corvidés

Depuis 2016, la Fédération organise une nouvelle formation sur la régulation des corvidés :

- la corneille noire, redoutable prédateur pour la petite faune sauvage
- le corbeau freux qui commet d'importants dégâts agricoles dans les semis.

Pas de formation en 2022.



Chiens de chasse

Acquérir un chien, l'élever, le soigner, l'utiliser dans le cadre réglementaire, bien des questions se posent aux chasseurs.

La FDC 52 a souhaité pouvoir apporter des réponses lors d'une formation spécifique d'une demi-journée. Elle s'est entourée pour cela d'intervenants de qualité, une comportementaliste canin et un vétérinaire qui ont traité chacun de leur domaine.

Pas de formation en 2022.



Cerfs

Les erreurs de tir en battue sur cerf restent encore trop élevées. C'est le constat implacable fait lors d'une réunion de réflexion sur la gestion de cette espèce à laquelle ont participé les élus de la FDC 52.

Ce constat interroge d'autant plus que dans la plupart des cas, ces erreurs sont manifestement flagrantes et donc difficilement explicables. Pour tenter d'en limiter l'ampleur, une nouvelle formation est proposée aux chasseurs les moins aguerris. Elle est destinée à transmettre les clés d'identification afin d'aider les chasseurs à améliorer leur jugement et à cultiver la prudence. Pas de formation en 2022.

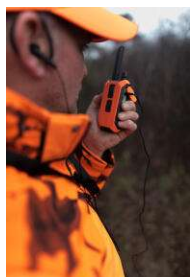
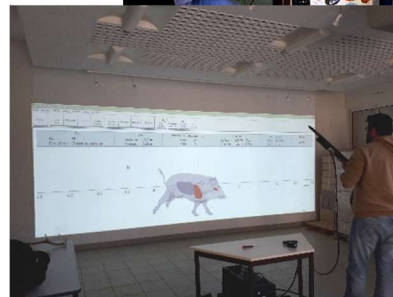
D. La continuité des actions du Projet Associatif

La Fédération poursuit dans sa volonté de mettre en œuvre des actions bénéfiques et utiles aux chasseurs.

Un vrai service aux chasseurs !

Un CINEMATIR : outils ludique et pratique pour s'entraîner et avoir les bons gestes (sécurité)

Nouvelle technologie et design pour cet outil moderne, ludique et formateur. Un écran de 5 m vous plonge dans une action de chasse, votre arme peut être équipée d'une caméra et d'un détecteur de détente afin de reproduire un tir réel. Vous pouvez ainsi analyser votre tir mais également votre geste afin de l'améliorer.



L'achat d'une fréquence radio pour l'utilisation des talkie-walkie est primordiale aujourd'hui.

De plus en plus de chasseurs utilisent ce matériel pour une meilleure organisation de la chasse et un plus en terme de sécurité. Toutefois l'utilisation des fréquence radio est soumise à une réglementation afin de ne pas perturber les fréquences d'urgence. Il faut effet avoir une autorisation et utiliser une fréquence bien particulière. C'est pourquoi la Fédération a décidé d'obtenir une fréquence commune aux Fédérations

voisines : MHz 157.487500

Une assurance chiens à prix attractif

Assurance pour les chiens, depuis 2016 nouvelles garanties négociées et des tarifs baisse !



en

Pack réservé aux chasseurs ayant validé leur permis de chasser à la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne (Forfait annuel soins vétérinaires 450 € par an et par chien, Franchise 25 € par évènement et Jusqu'à 4 chiens assurés en période d'ouverture de la chasse)

Les partenariats commerciaux



9 Partenaires commerciaux :

- Equipements du chasseur, dispositifs d'alarme, protections auditives, produits canins, ostéopathie canine, armoire forte, aménagements du territoire et miradors.

La e-validation

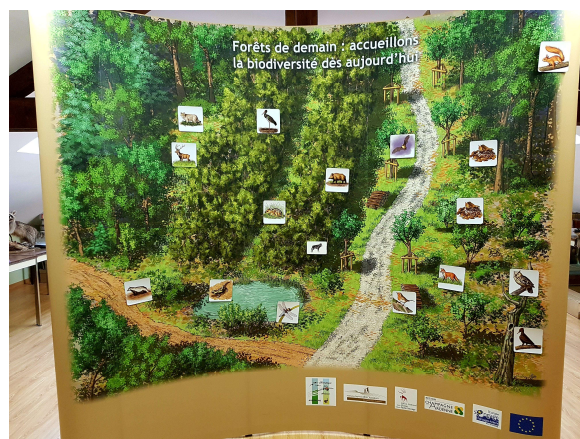
Le système d'e-validation permet au chasseur d'imprimer sa validation chez lui et donc de prendre au dernier moment la décision d'aller chasser.

Une image de la chasse plus complète et positive !

Les animations scolaires ou jeunes

Des personnels de la FDC 52 interviennent sur demande des écoles pour faire des présentations et des animations sur la connaissance de la nature, de la forêt, les cycles de vie ou encore les régimes alimentaires.

Les missions de la FDC consistent à participer à la mise en valeur du patrimoine en conduisant des actions concourant à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou en apportant un soutien financier à leur réalisation. La FDC conduit également des actions d'information, d'éducation, de formation et d'appui technique auprès des gestionnaires de territoires, des chasseurs et du grand public.



A Montigny le Roi par exemple, la matinée s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans un premier temps tout le groupe s'est retrouvé autour d'un atelier afin de se présenter et de présenter le thème de la matinée. La biodiversité a été définie et les principales espèces sauvages vivants dans nos campagnes ont été décrites.



Présentation de chacun, découverte des animaux de la forêt et définition de la biodiversité.

Dans un deuxième temps, les enfants ont été répartis en 4 ateliers, auxquels ils ont tous participé.

Lors de ces ateliers, les thèmes suivants ont été abordés :

- L'intérêt des mares et la biodiversité qui l'entoure



Atelier 1 : la mare

Les enfants découvrent l'intérêt des mares et la biodiversité qui les entourent.

- Reconnaissance des mammifères sauvages ;



Atelier 2 : les mammifères

Les enfants apprennent à reconnaître les mammifères de nos campagnes

- Les chaînes alimentaires (cerf élaphe, chevreuil, renard, blaireau)



Atelier 3 : les chaînes alimentaires et memory

Les enfants replacent les aliments avec le bon consommateur dans la chaîne alimentaire.

Les enfants jouent à un memory sur le thème des insectes de nos régions

- La construction d'un nichoir à mésange



Atelier 4 : nichoir à mésange

Les enfants ont construit un nichoir à mésange qui sera disposé dans la cour de l'école

Les enfants et l'équipe pédagogique ont apprécié cette intervention qui a permis de définir la biodiversité et acquérir des connaissances sur la nature qui nous entoure.

On participe également tous les ans au Festival International de la Photo Animalière à Montier en Der. Le thème cette année était les trames vertes, bleues et noires. L'occasion d'échanger avec le public sur les enjeux de corridors, les besoins de certaines espèces et les nuisances causées parfois par l'Homme.



Opération femmes à la chasse : découverte

Sur la saison 2021-2022, on recensait 290 chasseresses en Haute-Marne, soit 4.5% des chasseurs. La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne a cherché de nouvelles idées pour faire grandir la chasse et surtout, la féminiser.

Sur la lancée de Florence Caron, administratrice à la FDC 52, certains Présidents et adjudicataires ont accepté d'accueillir gratuitement nos chasseresses accompagnées d'un ou d'une ami(e) non chasseur pour une journée découverte à la chasse. Dix-huit territoires ont donc proposé une soixantaine de jours de chasse pour faire découvrir leurs passions. Une quinzaine de chasseresses ont ainsi participé à cette opération et se verront offrir leur validation de permis le jour où leur ami(e) deviendra lui-même chasseur(esse) en Haute-Marne.



Chez Frédéric Mayeur, deux jeunes chasseresses ont prélevé leur premier sanglier



Sept jeunes chasseresses ont participé à des journées de chasse chez Patrice Feutry et Dominique Colombani.

Défense de la chasse et des chasseurs

Maintien des actions sur la sécurité et le partage du territoire avec le maintien des formations sécurité et la volonté de renouveler les outils de communication liés à la sécurité avec 2 nouvelles affiches.

La défense des intérêts des chasseurs face aux gestionnaires forestiers

Dans les différentes instances comme la CDCFS ou encore au niveau régional au sein du Comité Paritaire Forêt Bois.

Le Parc National de Forêts

Le travail mené depuis près de 10 ans arrive à sa fin puisque que le Parc National est créé et l'arrêté du 10 juillet 2020 en fixe les limites.

La défense des intérêts des chasseurs face à l'administration pour l'agrainage notamment

Dans le cadre du renouvellement du SDGC, les demandes de l'administration et des partenaires agricoles et forestiers, voulant imposer leur vision aux chasseurs, notamment sur l'agrainage, a poussé la Fédération à lancer une grande manifestation.

Nous étions plus de 1 200 à Chaumont devant la Préfecture !

Bravo et merci à toutes celles et tous ceux qui étaient là dimanche 19 février à Chaumont pour défiler aux côtés du Président Corvasce pour soutenir la chasse. Nous avons su montrer que la chasse n'est pas anecdotique et que les Chasseurs pouvaient ne pas chasser pour se faire entendre.



SAISON DE CHASSE 2023/2024

Propositions de la Fédération

Ouverture générale : Dimanche 17 septembre 2023

Fermeture générale : Jeudi 29 février 2024 au soir

Heures légales de chasse : 1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après son coucher sauf battue grand gibier (voir paragraphe grand gibier) et gibier d'eau (2 heures avant le lever du soleil et 2 heures après son coucher)

Heures limites pour la chasse en battue au grand gibier :

- du 15 août au 1 octobre 2023 inclus : 6 h 30 – 18 h
- du 2 octobre au 31 octobre 2023 inclus : 8 h 30 – 18 h
- du 2 novembre 2023 jusqu'au 30 janvier 2024 : 8 h 30 - 17 h
- à partir du 1er février 2024 : 8 h 30 - 18 h.

PETIT GIBIER

Lièvre

- le dimanche 17 septembre 2023 à partir de 8 h 30,
- le lundi 18 septembre 2023,
- les dimanches 24 septembre, 1, 8, 15, 22 octobre et 29 octobre 2023,
- les samedis 23, 30 septembre, 7, 14, 21 et 28 octobre 2023,

GIC du SUD HAUT-MARNAIS : tous les jours (sauf mercredi) du 17 septembre au 17 décembre 2023.

- Le tir du lièvre est soumis au plan de chasse réglementaire sur le territoire des communes suivantes :

***G.I.C. du Sud HAUT-MARNAIS :**

communes d'APREY, BAISSEY, CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, COUBLANC, CUSEY, DOMMARIEN, FLAGEY, GREMANT, ISOMES, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), LEUCHEY-LONGEAU, PERCEY (LONGEAU, PERCEY LE PAUTEL), VERSEILLES LE BAS, VERSEILLES LE HAUT, MAATZ, OCCEY, ORCEVAUX, RIVIERES LES FOSSES, ST BROINGT LES FOSSES, VAL D'ESNOMS (CHATOILLENOT, COURCELLES-VAL D'ESNOMS, ESNOMS AU VAL), VILLEGUSIEN LE LAC (PIEPAPE, PRANGEY, SAINT MICHEL, VILLEGUSIEN), VILLIERS LES APREY.

Lapin, faisans et perdrix rouge

Du dimanche 17 septembre 2023 à 8 h 30 au 29 février 2024 au soir

Vœu de la société de chasse de LONGEVILLE SUR LA LAINES

Elle souhaite le renouvellement de l'interdiction du tir de la poule faisane sur le finage de LONGEVILLE.

Demande du GIC Sud Haut Marnais : fermeture faisan au 17 décembre 2023 au soir

Perdrix grise

Les samedis, dimanches, jours fériés et le lundi suivant l'ouverture du dimanche 17 septembre 2023 au dimanche 12 novembre 2023.

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).

Gélinotte des bois

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

GRAND GIBIER

Cerf

- Tir de sélection du cerf mâle adulte à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 16 septembre 2023 sur autorisation fédérale individuelle et du 17 septembre 2023 jusqu'au 29 février 2024 sans autorisation fédérale individuelle.
- A partir du 17 septembre 2023, tir autorisé à l'approche de toutes les catégories de cerf (CEI, CEM, CEM1, CEM2, CEF et CEIJ)

En battue : Du dimanche 17 septembre 2023 à 6 h 30 au 29 février 2024

En zone de cœur du Parc National : Du samedi 14 octobre 2023 au 29 février 2024

Chevreuil / daim

Tir de sélection du chevreuil mâle adulte et du daim à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 16 septembre 2023 sur autorisation fédérale individuelle et du 17 septembre 2023 jusqu'au 29 février 2024 sans autorisation fédérale individuelle.

En battue : Du dimanche 17 septembre 2023 à 6 h 30 au 29 février 2024

En zone de cœur du Parc National : Du samedi 14 octobre 2023 au 29 février 2024

Sanglier

- Tir de sélection du sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 14 août 2023 sur autorisation fédérale individuelle et du 15 août 2023 jusqu'au 29 février 2024 sans autorisation fédérale individuelle.

En battue en plaine et au bois : Du mardi 15 août 2023 à 6 h 30 au 29 février 2024

En zone de cœur du Parc National : Du samedi 14 octobre 2023 au 29 février 2024

BLAIREAU

Vénerie sous terre

Ouverture 15 septembre 2023 / Fermeture 15 janvier 2024

Réouverture du 15 mai 2024 jusqu'au 14 septembre 2024

A tir

Ouverture 17 septembre 2023

Fermeture 29 février 2024

La chasse du blaireau est interdite dans les forêts du cœur du Parc National.

RENARD

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard :

- soit à partir du 1^{er} juin 2023 jusqu'à l'ouverture pour les titulaires d'une autorisation fédérale individuelle de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil ou du sanglier.

- soit à partir du 15 août 2023 jusqu'à l'ouverture dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine et en battue.

Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année pour les équipages de déterrage agréés.

Ouverture 17 septembre 2023

Fermeture 29 février 2024

La chasse du renard est interdite dans les forêts du cœur du Parc National.

Vénerie

Du 15 septembre 2023 au 31 mars 2024

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2 814

Contre = 42

Abstention = 102

TARIFS 2023/2024

TIMBRES

Timbre fédéral	87.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 9 jours	44.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 3 jours	22.00 €
Timbre fédéral national	100.58 €
Timbre fédéral national 9 jours	50.29 €
Timbre fédéral national 3 jours	25.15 €

ADHESION TERRITOIRE

Cotisation à l'hectare calculée sur la base de la surface déclarée pour le plan de chasse SAI – sachant qu'un hectare de bois équivaut à 5 hectares de plaine. Les surfaces seront cumulées pour les titulaires de plusieurs arrêtés d'attribution sous une même entité.

0 à 100 ha	50 €	1000,01 ha à 1500 ha	250 €
100,01 ha à 300 ha	60 €	1500,01 ha à 2500 ha	500 €
300,01 ha à 600 ha	80 €	> de 2500 ha	1000 €
600,01 ha à 1000 ha	150 €		

CONTRAT DE SERVICES

Bois ou plaine	= 0,10 €/ha
Etang	
0 à 50 ha	= 0,80 €/ha
51 à 100 ha	= 0,40 €/ha
> à 101 ha	= 0,30 €/ha

PRIX DES BRACELETS CERVIDES et SANGLIERS

Catégorie	TOTAL
CEM 2	490 €
CEM 1	380 €
CEM	460 €
CEI	310 €
CEF	125 €
CEIJ	70 €

Catégorie	TOTAL
CHI	20 €
DAI	25 €
CSI	25 €
MOF	25 €
SAI	30 € ou 40 €
Bracelet parc/enclos	10 €

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour = 2 692

Contre = 40

Abstention = 226

PRIX DES BRACELETS SANGLIER ET CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER

RAPPEL DE LA METHODE VALIDEE EN 2013

- Les dépenses et recettes sont **réparties par zone de Gestion**.
- **Les recettes 2022/2023 couvrent les dépenses 2021/2022** (dernier exercice comptable connu).
- **Le solde négatif par zone est couvert par la CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER** (basée sur les attributions sangliers 2021/2022 pour le territoire détenu en 2023/2024).

Rappel

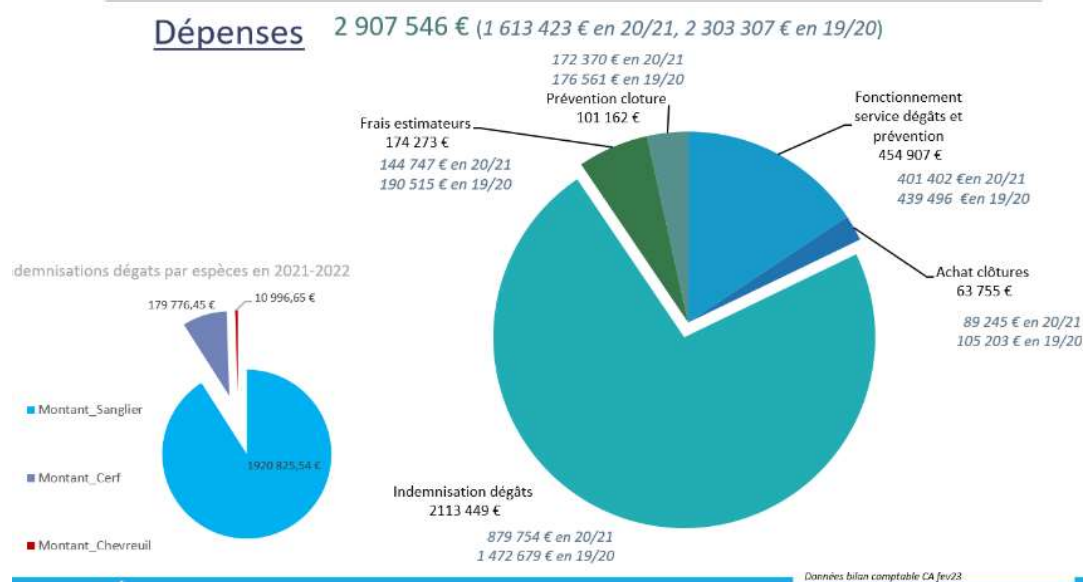
La contribution dégâts de gibier correspond à une contribution territoriale liée à la surface du territoire chassé de la saison n et aux attributions n-2 de ce territoire.

Tous les Plans de Chasse, dont tout ou partie des factures de la Fédération (de l'année en cours ou des années précédentes) n'ont pas été acquittées, seront bloqués jusqu'à règlement définitif.

DEPENSES 2021/2022 :

Service Dégâts Bilan 2021/2022

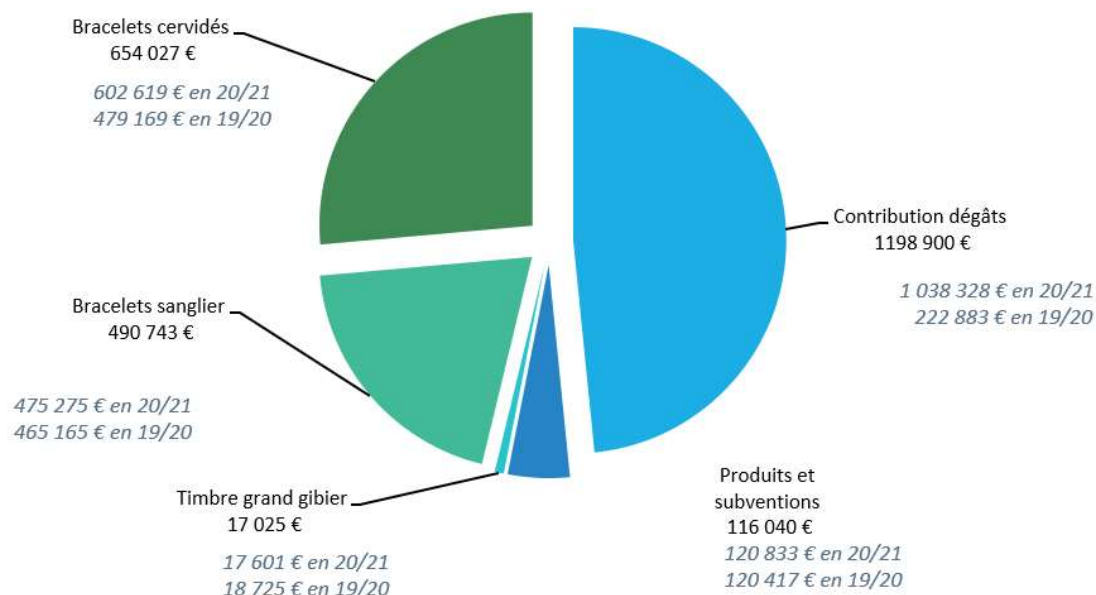
1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022



RECETTES 2021/2022 :

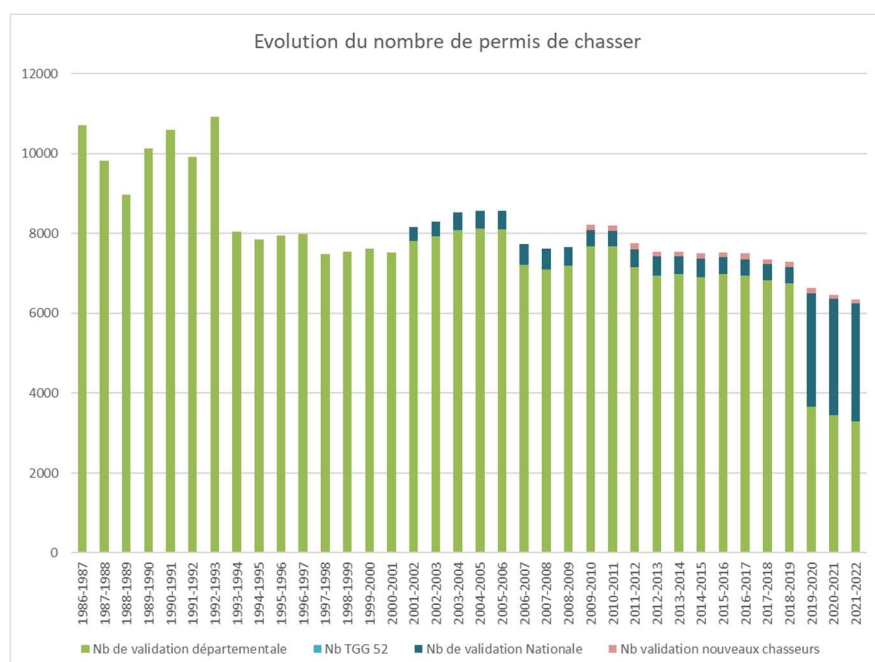
Recettes

2 476 736 € (2 254 656 € en 20/21, 1 306 358 € en 19/20)



En 2021/2022 : 6 356 validations (dépt + nationales) (-1.5 %) dont 3 299 départementales et 2 943 validations nationales. L'évolution de la répartition validations nationale et départementale fait suite à la réforme nationale du permis.

La baisse continue en 2022-2023 avec 6 294 validations (dépt + nationales).



Calcul de la contribution dégâts 2023/2024 basé sur les dégâts 2021/2022

Zone	Surface pondérée	Indemnisation des dégâts (SAI + CE + CHI) - exercice comptable 21/22	Frais estimateurs	Subvention	Prix d'achat des bracelets	Coût Service dégâts et Prévention	Achat de clôtures	Total des dépenses
ARC-CARREFOUR	9 579	128 865	9 015	-	2 282	15 387	1 381	156 930
ARC-DANCEVOIR	2 162	22 549	1 822	-	537	4 776	412	30 096
ARC-GIC	8 756	356 773	19 991	24 495	3 327	18 230	3 695	426 510
ARC-ORMANCEY	3 272	26 883	2 294	-	769	9 935	1 397	41 279
AUBERIVE	21 365	195 793	15 687	11 298	3 885	28 247	5 424	260 335
BOLOGNE	7 940	14 130	1 519	-	1 730	10 361	4 178	31 918
BOURBONNE	23 499	135 737	7 969	-	3 753	29 658	3 635	180 753
BOURMONT	5 398	38 267	2 188	-	1 036	7 952	1 533	50 975
CHANCENAY	2 056	7 174	1 380	-	406	3 026	428	12 414
CHAUMONT	10 564	37 310	5 440	-	1 637	13 262	2 280	59 929
CIREY/BLAISE	9 901	56 254	9 374	16 820	3 371	16 547	3 019	105 384
CORGBIN	8 780	42 006	4 479	-	1 635	11 751	793	60 664
ECOT	9 588	10 978	1 822	15 952	1 887	14 303	2 174	47 116
ENCLOS	2 281	-	-	-	1 786	2 522	-	4 309
FAYL BILLOT	15 312	223 224	11 754	-	2 975	20 811	2 978	261 742
JOINVILLE	9 931	49 160	7 590	-	2 062	13 707	2 291	74 809
LANGRES	19 776	121 076	10 456	-	3 507	26 089	4 043	165 170
LE DER-ANGLUS	3 892	33 428	2 754	-	808	5 397	149	42 537
LE DER-GRAND DER	4 922	28 310	2 708	-	1 022	6 656	1 034	39 729
LE DER-HERONNE	7 293	14 099	1 183	-	1 090	8 816	1 095	26 284
LE DER-HORRE	2 535	6 711	553	-	683	3 555	291	11 793
LE VAL	7 541	29 996	2 425	120	1 630	9 381	2 171	45 723
LES DHUITS-31	4 923	17 713	2 452	26 740	1 800	9 093	2 493	60 292
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLIER	1 972	13 473	802	-	362	3 044	77	17 758
LES DHUITS-BOIS GENARD	2 492	41 712	5 712	-	610	4 627	399	53 060
LES DHUITS-CIRFONTAINES	1 471	40 008	3 179	-	489	2 892	473	47 040
L'ETOILE-27	8 155	9 181	1 073	4 694	1 719	9 966	1 892	28 524
L'ETOILE-VOIVRES	2 095	2 750	611	-	399	3 069	252	7 081
LIFOL	2 464	7 711	850	-	744	3 767	1 988	15 060
LIFOL-ILLOU	3 443	9 469	500	-	656	4 850	330	15 803
MOIRON	3 456	21 243	2 198	-	560	4 804	363	29 169
MONTIGNY-37	2 513	9 661	448	-	481	3 727	779	15 095
MONTIGNY-52-54	6 822	20 246	2 162	-	1 099	8 697	283	32 486
NOGENT	3 343	17 079	1 594	-	601	5 278	505	25 057
ORMOY	5 571	70 426	7 472	-	1 017	7 972	1 293	88 180
POISSONS-CHEVILLON	10 867	37 463	5 659	-	2 092	12 827	2 793	60 835
POISSONS-CUL DU CERF	5 206	46 262	2 909	-	1 360	7 509	1 695	59 734
POISSONS-GIC	13 854	29 773	3 791	-	2 778	16 181	3 233	55 757
VILLARS EN AZOIS	4 875	140 557	11 036	-	1 398	6 228	508	159 727
	279 865	2 113 449	174 853	100 119	59 983	394 899	63 754	2 907 057

Pour le budget 2023/2024 :

Hypothèse 1 :

Timbre Grand Gibier à 5 €

Calcul de la contribution dégâts territorialisée par rapport aux dépenses 2021/2022, aux recettes estimées de bracelet 23/24, déduction faite de l'avance éventuelle de trésorerie de l'an passée.

Bracelets SAI à 30 €

Zone	Recettes Cervidés	Recettes SAI	Produits, subventions et ventes diverses	Timbre grand gibier	Recettes générées	Crédit ou solde à financer par zone	avance de contribution n-1	Attributions SAI 21/22 hors Unucr et Métissé_1ere Attrib	Coût par SAI pour calculer la Contribution dégâts	Contribution dégâts collectée par UG	Somme des produits par zone
ARC-CARREFOUR	23 960	18 540	3 972	973	47 445	- 109 486	37 103,0 €	723	100,11	72 380	119 825
ARC-DANCEVOIR	4 535	3 720	896	170	9 322	- 20 774	9 914,4 €	189	57,46	10 860	20 182
ARC-GIC	46 965	22 380	3 631	2 694	75 669	- 350 841	59 302,7 €	1 178	247,49	291 543	367 212
ARC-ORMANCEY	8 550	4 230	1 357	203	14 340	- 26 939	10 114,2 €	254	66,24	16 825	31 165
AUBERIVE	57 800	24 600	8 859	1 478	92 737	- 167 599	40 587,1 €	1 053	120,62	127 013	219 750
BOLOGNE	9 060	14 130	3 292	107	26 589	- 5 329	5 566,1 €	574	-	26 589	26 589
BOURBONNE	34 210	23 790	9 743	1 025	68 768	- 111 984	65 570,5 €	1 001	46,37	46 416	115 184
BOURMONT	6 505	7 680	2 238	289	16 712	- 34 263	25 278,0 €	303	29,65	8 984	25 696
CHANCENAY	3 550	2 340	852	54	6 797	- 5 617	3 361,0 €	91	24,80	2 257	9 054
CHAUMONT	13 025	9 150	4 380	282	26 837	- 33 092	1 444,7 €	374	84,62	31 648	58 485
CIREY/BLAISE	71 040	22 230	4 105	425	97 800	- 7 584	5 814,9 €	1 041	1,70	1 770	99 570
CORGBIN	19 410	8 100	3 640	317	31 468	- 29 196	29 985,7 €	342	-	-	31 468
ECOT	17 965	14 040	3 975	83	36 063	- 11 053	15 094,0 €	623	-	-	36 063
ENCLOS	1 650	6 830	946	-	9 426	- 5 117	- €	900	-	-	9 426
FAYL BILLOT	29 230	21 300	6 349	1 685	58 564	- 203 177	17 726,3 €	850	218,18	185 453	244 017
JOINVILLE	15 675	10 350	4 118	371	30 514	- 44 295	14 691,3 €	478	61,93	29 603	60 117
LANGRES	54 315	17 370	8 200	914	80 799	- 84 371	56 864,2 €	717	38,36	27 504	108 303
LE DER-ANGLUS	10 630	4 740	1 614	252	17 236	- 25 301	5 661,5 €	166	118,31	19 639	36 875
LE DER-GRAND DER	5 280	8 670	2 041	214	16 205	- 23 525	18 312,3 €	353	14,77	5 214	21 419
LE DER-HERONNE	10 975	4 590	3 024	106	18 695	- 7 588	5 666,1 €	213	9,02	1 921	20 616
LE DER-HORRE	7 570	3 120	1 051	51	11 792	- 1	1 255,7 €	120	-	-	11 792
LE VAL	8 520	12 960	3 127	226	24 833	- 20 890	21 773,3 €	547	-	-	24 833
LES DHUITS-31	24 125	13 830	2 041	134	40 130	- 20 162	11 288,9 €	618	14,36	8 874	49 004
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLIER	4 035	1 710	818	102	6 664	- 11 094	3 180,4 €	77	102,77	7 913	14 577
LES DHUITS-BOIS GENARD	6 950	3 510	1 033	315	11 808	- 41 252	27 673,5 €	129	105,26	13 579	25 387
LES DHUITS-CIRFONTAINES	4 305	3 450	610	302	8 667	- 38 373	41 184,6 €	176	-	-	8 667
L'ETOILE-27	18 075	8 880	3 381	69	30 406	- 1 882	12 419,7 €	392	-	-	30 406
L'ETOILE-VOIVRES	3 540	1 710	869	21	6 139	- 942	55,2 €	72	12,31	886	7 025
LIFOL	10 545	4 020	1 022	58	15 645	- 585	1 490,6 €	191	-	-	15 645
LIFOL-ILLOU	5 105	5 790	1 428	71	12 394	- 3 409	583,7 €	158	25,27	3 993	16 387
MOIRON	4 000	3 000	1 433	160	8 593	- 20 576	6 281,9 €	145	185,22	26 857	35 450
MONTIGNY-37	3 500	3 660	1 042	73	8 275	- 6 821	4 36,0 €	132	54,97	7 256	15 531
MONTIGNY-52-54	8 460	6 300	2 829	153	17 741	- 14 745	2 354,3 €	232	73,70	17 098	34 839
NOGENT	3 880	5 190	1 386	129	10 585	- 14 472	4 992,7 €	188	50,42	9 479	20 064
ORMOY	10 075	6 870	2 310	532	19 787	- 68 393	18 924,5 €	246	201,09	49 468	69 255
POISSONS-CHEVILLON	13 900	10 530	4 506	283	29 219	- 31 616	3 924,0 €	549	50,44	27 692	56 911
POISSONS-CUL DU CERF	7 840	11 190	2 159	349	21 538	- 38 197	2 117,5 €	450	89,59	40 316	61 854
POISSONS-GIC	17 390	15 780	5 744	225	39 139	- 16 618	9 622,9 €	771	9,07	6 993	46 132
VILLARS EN AZOIS	15 185	10 860	2 021	1 061	29 127	- 130 599	51 742,4 €	527	149,63	78 855	107 982
	621 330	381 140	116 040	15 956	1 134 466	- 1 772 591	625 813,0 €	17 143		1 178 289	2 312 755

Hypothèse 2 :

Timbre Grand Gibier à 5 €

Calcul de la contribution dégâts territorialisée par rapport aux dépenses 2021/2022, aux recettes estimées de bracelet 23/24, déduction faite de l'avance éventuelle de trésorerie de l'an passée.

Bracelets SAI à 40 €

Zone	Recettes Cervidés	Recettes SAI	Produits, subventions et ventes diverses	Timbre grand gibier	Recettes générées	Crédit ou solde à financer par zone	avance de contribution n-1	Attributions SAI 21/22 hors Unucr et Métissé 1ère Attrib	Coût par SAI pour calculer la Contribution dégâts	Contribution dégâts à collecter par zone	Somme des produits par zone
ARC-CARREFOUR	23 960	24 720	3 972	973	53 625 €	- 103 306 €	37 103,0 €	723	91,57 €	66 205 €	119 830
ARC-DANCEVOIR	4 535	4 960	896	170	10 562 €	- 19 534 €	9 914,4 €	189	50,90 €	9 620 €	20 182
ARC-GIC	46 965	29 840	3 631	2 694	83 129 €	- 343 381 €	59 302,7 €	1 178	241,15 €	284 075 €	367 204
ARC-ORMANCEY	8 550	5 640	1 357	203	15 750 €	- 25 529 €	10 114,2 €	254	60,69 €	15 415 €	31 165
AUBERIVE	57 800	32 800	8 859	1 478	100 937 €	- 159 399 €	40 587,1 €	1 053	112,83 €	118 810 €	219 747
BOLOGNE	9 060	18 840	3 292	107	31 299 €	- 619 €	5 566,1 €	574	- €	- €	31 299
BOURBONNE	34 210	31 720	9 743	1 025	76 698 €	- 104 054 €	65 570,5 €	1 001	38,45 €	38 488 €	115 186
BOURMONT	6 505	10 240	2 238	289	19 272 €	- 31 703 €	25 278,0 €	303	21,21 €	6 427 €	25 699
CHANCENAY	3 550	3 120	852	54	7 577 €	- 4 837 €	3 361,0 €	91	16,22 €	1 476 €	9 053
CHAUMONT	13 025	12 200	4 380	282	29 887 €	- 30 042 €	1 444,7 €	374	76,46 €	28 586 €	58 483
CIREY/BLAISE	71 040	29 640	4 105	425	105 210 €	- 174 €	5 814,9 €	1 041	- €	- €	105 210
CORGBIN	19 410	10 800	3 640	317	34 168 €	- 26 496 €	29 985,7 €	342	- €	- €	34 168
ECOT	17 965	18 720	3 975	83	40 743 €	- 6 373 €	15 094,0 €	623	- €	- €	40 743
ENCLOS	1 650	6 830	946	-	9 426 €	- 5 117 €	- €	900	- €	- €	9 426
FAYL BILLOT	29 230	28 400	6 349	1 685	65 664 €	- 196 077 €	17 726,3 €	850	209,82 €	178 347 €	244 011
JOINVILLE	15 675	13 800	4 118	371	33 964 €	- 40 845 €	14 691,3 €	478	54,72 €	26 156 €	60 120
LANGRES	54 315	23 160	8 200	914	86 589 €	- 78 581 €	56 864,2 €	717	30,29 €	21 718 €	108 307
LE DER-ANGLUS	10 630	6 320	1 614	252	18 816 €	- 23 721 €	5 661,5 €	166	108,79 €	18 059 €	36 875
LE DER-GRAND DER	5 280	11 560	2 041	214	19 095 €	- 20 635 €	18 312,3 €	353	6,58 €	2 323 €	21 418
LE DER-HERONNE	10 975	6 120	3 024	106	20 225 €	- 6 058 €	5 666,1 €	213	1,84 €	392 €	20 617
LE DER-HORRE	7 570	4 160	1 051	51	12 832 €	- 1 039 €	1 255,7 €	120	- €	- €	12 832
LE VAL	8 520	17 280	3 127	226	29 153 €	- 16 570 €	21 773,3 €	547	- €	- €	29 153
LES DHUITS-31	24 125	18 440	2 041	134	44 740 €	- 15 552 €	11 288,9 €	618	6,90 €	4 264 €	49 004
LES DHUITS-BOIS DU TEMPLER	4 035	2 280	818	102	7 234 €	- 10 524 €	3 180,4 €	77	95,37 €	7 343 €	14 577
LES DHUITS-BOIS GENARD	6 950	4 680	1 033	315	12 978 €	- 40 082 €	27 673,5 €	129	96,19 €	12 409 €	25 387
LES DHUITS-CRFONTAINES	4 305	4 600	610	302	9 817 €	- 37 223 €	41 184,6 €	176	- €	- €	9 817
0	-	-	-	-	- €	- €	- €	-	- €	- €	-
L'ETOILE-27	18 075	11 840	3 381	69	33 366 €	- 4 842 €	12 419,7 €	392	- €	- €	33 366
L'ETOILE-VOIVRES	3 540	2 280	869	21	6 709 €	- 372 €	55,2 €	72	4,39 €	316 €	7 025
LIFFOL	10 545	5 360	1 022	58	16 985 €	- 1 925 €	1 490,6 €	191	- €	- €	16 985
LIFFOL-ILLOUD	5 105	7 720	1 428	71	14 324 €	- 1 479 €	583,7 €	158	13,06 €	2 063 €	16 387
MOIRON	4 000	4 000	1 433	160	9 593 €	- 19 576 €	6 281,9 €	145	178,33 €	25 858 €	35 451
MONTIGNY-37	3 500	4 880	1 042	73	9 495 €	- 5 601 €	4 360,0 €	132	45,73 €	6 036 €	15 531
MONTIGNY-52-54	8 460	8 400	2 829	153	19 841 €	- 12 645 €	2 354,3 €	232	64,65 €	14 999 €	34 840
NOGENT	3 880	6 920	1 386	129	12 315 €	- 12 742 €	4 992,7 €	188	41,22 €	7 749 €	20 064
ORMOY	10 075	9 160	2 310	532	22 077 €	- 66 103 €	18 924,5 €	246	191,78 €	47 178 €	69 255
POISSONS-CHEVILLON	13 900	14 040	4 506	283	32 729 €	- 28 106 €	3 924,0 €	549	44,05 €	24 183 €	56 912
POISSONS-CUL DU CERF	7 840	14 920	2 159	349	25 268 €	- 34 467 €	2 117,5 €	450	81,30 €	36 585 €	61 853
POISSONS-GIC	17 390	21 040	5 744	225	44 399 €	- 11 358 €	9 622,9 €	771	2,25 €	1 735 €	46 134
VILLARS EN AZOIS	15 185	14 480	2 021	1 061	32 747 €	- 126 979 €	51 742,4 €	527	142,76 €	75 235 €	107 982
	621 330	505 910	116 040	15 956	1 259 236 €	- 1 647 821 €	625 813,0 €	17 143		1 082 060 €	2 341 296

BUDGET 2023/24

zone	Contribution Dégâts territorialisée	
	PROPOSITION 1 TGG 5 € Bracelet SAI 30 €	PROPOSITION 2 TGG 5€ Bracelet SAI 40 €
ARC CARREFOUR	100,11 €	91,57 €
ARC DANCEVOIR	57,46 €	50,90 €
ARC GIC	247,49 €	241,15 €
ARC ORMANCEY	66,24 €	60,69 €
AUBERIVE	120,62 €	112,83 €
BOLOGNE	- €	- €
BOURBONNE	46,37 €	38,45 €
BOURMONT	29,65 €	21,21 €
CHANCENAY	24,80 €	16,22 €
CHAUMONT	84,62 €	76,46 €
CIREY/BLAISE	1,70 €	- €
CORGBIN	- €	- €
ECOT	- €	- €
ENCLOS	- €	- €
FAYL BILLOT	218,18 €	209,82 €
JOINVILLE	61,93 €	54,72 €
LANGRES	38,36 €	30,29 €
LE DER - ANGLUS	118,31 €	108,79 €
LE DER - GRAND DER	14,77 €	6,58 €
LE DER - HERONNE	9,02 €	1,84 €
LE DER - HORRE	- €	- €
LE VAL	- €	- €
LES DHUITS - 31	14,36 €	6,90 €
LES DHUITS - BOIS DES TEMPLIERS	102,77 €	95,37 €
LES DHUITS - BOIS GENARD / ORGES	105,26 €	96,19 €
LES DHUITS - CIRFONTAINES	- €	- €

zone	PROPOSITION 1 TGG 5 € Bracelet SAI 30 €	PROPOSITION 2 TGG 5€ Bracelet SAI 40 €
L'ETOILE - 27	- €	- €
L'ETOILE - VOIVRES	12,31 €	4,39 €
LIFFOL	- €	- €
LIFFOL-ILLOUD	25,27 €	13,06 €
MOIRON	185,22 €	178,33 €
MONTIGNY-37	54,97 €	45,73 €
MONTIGNY - 52-54	73,70 €	64,65 €
NOGENT	50,42 €	41,22 €
ORMOY	201,09 €	191,78 €
POISSONS - CHEVILLON	50,44 €	44,05 €
POISSONS - CUL DU CERF	89,59 €	81,30 €
POISSONS - GIC	9,07 €	2,25 €
VILLARS EN AZOIS	149,63 €	142,76 €

Pascal MENETRIER

Proposition BUDGETS PREVISIONNELS 2023/2024

La Fédération poursuit ses efforts de réduction des dépenses de fonctionnement.

Proposition 1 : HYPOTHESE 1 bracelet Sanglier 30 €

			GLOBAL FDC 52 budget	SERVICE GENERAL budget	SERVICE DEGATS budget
N° comptes		Intitulés des comptes	2023/2024	2023/2024	2023/2024
ACHATS	indemnisation degats, au, Elec, Carbu, fournitures, baches, plants, clotures...	total comptes 60	2 225 200	56 340	2 168 860
SERVICES EXTERIEURS	Loc mobilière et immo, entretiens, assurances, docs...)	total comptes 61	206 450	165 300	41 150
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	communication, CHM, Frais deplact, réceptions, téléphone, affranchissements, cotisations	total comptes 62	416 700	169 105	247 595
IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES		total comptes 63	49 531	31 971	17 560
CHARGES DE PERSONNEL		total comptes 64	682 007	416 665	265 342
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	subv, D&I, projet asso, Ecocontrib	total comptes 65	139 500	39 300	100 200
CHARGES FINANCIERES		total comptes 66	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		total comptes 67	0	0	0
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS		total comptes 68	88 308	57 149	31 159
IMPOT SUR LES BENEFICES		total comptes 69	0	0	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES			3 877 393	1 005 527	2 871 866
VENTES	Contrib degats, bracelets, matériels (gilets, signalisation,...)	total comptes 70	2 190 389	59 700	2 130 689
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Etat, Cons Dept, Ecocontrib, FNC, prestations)	total comptes 74	334 757	243 902	90 855
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	timbres, D&I, ecocontrib	total comptes 75	600 600	600 600	0
PRODUITS FINANCIERS		total comptes 76	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		total comptes 77	0	0	0
REPRISE AMORT. ET PROVISIONS		total comptes 78	0	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES		total comptes 79	102 298	102 298	0
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS			3 228 044	1 006 500	2 221 544
RESULTAT			-649 349	973	-650 322

Proposition 2 HYPOTHESE 2 bracelet Sanglier 40 €

			GLOBAL FDC 52 budget	SERVICE GENERAL budget	SERVICE DEGATS budget
N° comptes		Intitulés des comptes	2023/2024	2023/2024	2023/2024
ACHATS	indemnisation degats, au, Elec, Carbu, fournitures, baches, plants, clotures...	total comptes 60	2 225 200	56 340	2 168 860
SERVICES EXTERIEURS	Loc mobilière et immo, entretiens, assurances, docs...)	total comptes 61	206 450	165 300	41 150
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	communication, CHM, Frais deplact, réceptions, téléphone, affranchissements, cotisations	total comptes 62	416 700	169 105	247 595
IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES		total comptes 63	49 531	31 971	17 560
CHARGES DE PERSONNEL		total comptes 64	682 007	416 665	265 342
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	subv, D&I, projet asso, Ecocontrib	total comptes 65	139 500	39 300	100 200
CHARGES FINANCIERES		total comptes 66	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		total comptes 67	0	0	0
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS		total comptes 68	88 308	57 149	31 159
IMPOT SUR LES BENEFICES		total comptes 69	0	0	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES			3 877 393	1 005 527	2 871 866
VENTES	Contrib degats, bracelets, matériels (gilets, signalisation,...)	total comptes 70	2 219 160	59 700	2 159 460
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Etat, Cons Dept, Ecocontrib, FNC, prestations)	total comptes 74	334 757	243 902	90 855
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	timbres, D&I, ecocontrib	total comptes 75	600 600	600 600	0
PRODUITS FINANCIERS		total comptes 76	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		total comptes 77	0	0	0
REPRISE AMORT. ET PROVISIONS		total comptes 78	0	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES		total comptes 79	102 298	102 298	0
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS			3 256 815	1 006 500	2 250 315
RESULTAT			-620 578	973	-621 551

VOTE des Hypothèses de financement dégâts et des budgets prévisionnels

VOTE

Proposition 1 : 2 216

Proposition 2 : 650

Abstention : 92

Question 1 :

Concernant la gestion des grands cervidés, L'Assemblée Générale souhaite :

- a) Reconduire la gestion proposée et validée à l'AG 2022 avec un bracelet unique de male sur tout le département et un bracelet Biche-Faon-Daguet
- b) Revenir et généraliser à tout le département le système CEM2/CEM1 avec une distinction à l'empaumure ou à la longueur des merrains (75cm)
- c) abstention

VOTE ELECTRONIQUE :

a = 2 053

b = 571

c = 334

Question 2 :

L'Assemblée Générale souhaite t'elle que les détenteurs de plans de chasse des 4 zones des Dhuits s'expriment sur la possibilité de regroupement de leurs Unités actuelles dans e but de mutualiser les dégâts ?

- a) contre
- b) pour
- c) abstention

VOTE ELECTRONIQUE :

a : contre = 550

b : pour = 922

c : Abstention = 1 486

Question 3 :

Suite aux positions de l'Administration concernant le futur SDGC, la Fédération des Chasseurs avait appelé à cesser la chasse au 15 février. Aujourd'hui les discussions semblent bloquées avec les partenaires :

- a) L'Assemblée Générale veut maintenir la position quant à l'agrainage et aux autres mesures du SDGC mais en ne reprenant pas la chasse au 1^{er} juin
- b) L'Assemblée Générale veut maintenir la position quant à l'agrainage et aux autres mesures du SDGC mais en reprenant la chasse au 1^{er} juin
- c) abstention

VOTE ELECTRONIQUE :

a = 1 097

b = 1 353

c = 508

Question 4 :

Dans le cadre de sa politique de prévention des dégâts et de bonus pour les chasseurs volontaires, la Fédération des chasseurs propose que tous les bracelets sangliers prélevés entre le 1^{er} juin et le 15 août 2023 (déclarés sur l'Espace Adhérent sous 48h) soient décomptés pour le calcul de la contribution dégâts correspondant à l'exercice dégâts 23/24.

Un export des réalisations sera fait le 17 août 2023 pour servir de base à ce décompte.

- a) L'Assemblée Générale approuve cette proposition
- b) L'Assemblée Générale est contre cette proposition
- c) abstention

VOTE ELECTRONIQUE :

a = 1 771

b = 925

c = 262